

# POUR

FSU

LES SERVICES PUBLICS

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 249, JUIN 2023

Salaires : loin du compte

L'été en festivals

Paris 2024 : des JO, et après ?



casden



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative  
de la Fonction publique

# COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

*Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles*

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BpCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 € - Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jellamno - Conception : Insign 2022 - Merci à Carmen, Élise et Matthieu, professeurs des écoles, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.



casden.fr



Retrouvez-nous chez





**17**  
Paris 2024 : des JO, et après ?

**6**  
Politique de l'emploi  
De la voie professionnelle à France Travail

**8**  
Loi verte  
L'industrie ménagée

**10**  
Salaires  
On est loin du compte

**13**  
Anti-LGBTQIA+  
Une haine « bien ancrée »

**15**  
Séparatisme social et scolaire  
Des mesurottes insuffisantes

**24**  
Technologie  
Réguler l'intelligence artificielle

**28**  
Tiago Rodrigues  
signe Avignon 2023

**30**  
Rencontre avec  
Julie Deliquet

**30**  
Rencontre avec  
Julie Deliquet

**30**  
Rencontre avec  
Julie Deliquet

**30**  
Rencontre avec  
Julie Deliquet

**30**  
Rencontre avec  
Julie Deliquet

**30**  
Rencontre avec  
Julie Deliquet

**30**  
Rencontre avec  
Julie Deliquet

Revue de la Fédération  
Syndicale Unitaire  
104, rue Romain Rolland  
93260 Les Lilas  
Tél. : 01 41 63 27 30  
Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : www.fsu.fr  
Mél : fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CP : 0725 S 07429  
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :  
Benoît Teste  
Rédaction :  
Sandrine Charrier,  
Claire Guéville  
Matthieu Leiritz,  
Arnaud Malaisé,  
Jacques Mucchielli,  
Christophe Nouhaud,  
Marie-Rose Rodrigues-Martins,  
Alain Senée,  
Valérie Soumaille  
Conception :  
NAJA presse

Publicité :  
Com d'habitude Publicité  
Clotilde Poitevin  
7, rue Emile LACOSTE  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03  
contact@comdhabitude.fr  
Impression : SIEP  
Crédit photo couverture :  
Tréviers/NaJa  
Prix au numéro : 0,70 €  
Abonnement : 5,60 €

Si vous changez d'adresse,  
veuillez communiquer  
vos nouvelles coordonnées  
à votre syndicat.



ÉDITO

# Le statut de la fonction publique à 40 ans

Est-il est toujours d'actualité, même si cet anniversaire ne fera malheureusement pas les gros titres pas plus qu'il ne suscitera la moindre initiative du gouvernement ! Les lois de juillet 1983 sont pourtant un moment structurant pour l'ensemble de la société française puisqu'elles ont donné sa pleine assise au statut et ainsi réaffirmé le choix d'une Fonction publique qui place les agent.es en situation de responsabilité, en les préservant de la soumission aux intérêts particuliers, en leur garantissant des droits individuels et collectifs, en leur évitant la précarité, tout ceci constituant des garanties pour les citoyen.nes d'une Fonction publique neutre et impartiale. Pour la FSU, le statut est moderne, efficace, adapté aux défis de notre temps. Le défendre est faire œuvre utile pour les agent.es comme pour l'ensemble de la population, fêter ses 40 ans par diverses initiatives début juillet sera une manière pour la FSU de porter de nouveau ces questions dans le débat public. Car ce modèle n'a jamais été accepté par les libéraux qui le décrivent comme un frein à l'innovation, un enfermement dans la routine... pendant ces 40 années ont été mises en œuvre des politiques qui réduisent le champ de l'action publique ou intègrent au cœur même des services publics les logiques du marché, orchestrant la dégradation du service rendu aux populations et la désespérance dont se nourrissent les forces antidémocratiques. De nouvelles illustrations en sont données dans la période, des 1,5 % d'augmentation de la valeur du point d'indice ridiculement bas au regard de l'inflation jusqu'à la mise en place du « Pacte » dans l'Éducation, les logiques statutaires sont minées au profit d'une individualisation des conditions d'emploi et de rémunération. Le combat général est bien celui pour les solidarités collectives, et c'est donc bien dans la continuité du mouvement contre la réforme des retraites que la FSU entend agir. Pour les retraites comme pour le statut, les salaires et l'emploi, ce sont des luttes d'intérêt général que nous devons mener.



Benoît Teste

## Espagne : un bloc des droites ?

Les élections régionales et municipales du 28 mai se sont soldées par une large victoire de la droite conservatrice autour du Parti Populaire qui, avec près de 32 % des suffrages devance le PSOE du Premier ministre socialiste Pedro Sanchez à 28 %, soit un million de voix d'écart. Le PP avait fait de ces élections locales un référendum pour ou contre le gouvernement de gauche, au pouvoir depuis 2018. Les effets de l'inflation en termes de pouvoir d'achat, mais aussi les tensions au sein de la gauche semblent avoir été les principales raisons de ce désaveu. L'autre principal vainqueur de ce scrutin est le parti d'extrême droite Vox qui connaît une nouvelle poussée avec plus de 7 % des suffrages et fait son entrée dans plusieurs parlements régionaux, avec la nécessité pour le PP d'obtenir localement son appui pour gouverner. La gauche radicale de Podemos subit par ailleurs un net recul. Tirant les conclusions de ce revers, Pedro Sanchez a convoqué des élections législatives anticipées en juillet prochain.

## Nationalisme

# L'enjeu des programmes scolaires

**P**artie de l'histoire effacée pour l'un, discours patriotique pour l'autre, l'Inde et la Russie tentent d'imposer leur vision de l'histoire en modifiant les programmes et manuels scolaires.

En Inde, prétextant l'allègement des programmes pour faciliter la reprise des cours après la pandémie, le Conseil national de la recherche et de la formation pédagogiques a effectué des coupes en expurgant certains éléments du passé du pays. Ainsi la responsabilité du nationalisme hindou dans l'assassinat de Gandhi est niée, les pogroms antimusulmans sont occultés dans les manuels des sciences sociales, la période moghole entre le XVI<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècles est effacée. Cette réécriture de l'histoire révèle l'intention des nationalistes arrivés au pouvoir en 2014 de faire de l'Inde une nation essentiellement hindoue en supprimant les références à la religion musulmane. En Russie, l'école est sommée de se mettre au diapason du pouvoir en guerre contre l'Ukraine. Ce dernier met en



L'assassinat de Gandhi, les pogroms antimusulmans sont occultés dans les manuels indiens.

place un programme d'éducation patriotique. Il impose la discipline militaire, exige des enseignant-es de tenir le discours de l'État. Une séance de patriotisme quotidienne où les élèves doivent parler de la patrie, de ses héros et héroïnes, est inscrite au programme, la référence à Kiev est supprimée des manuels sauf pour la

période Rus' de Kiev et pour la libération de la ville pendant la Seconde Guerre mondiale. Diabolisation, changement de noms, pans entiers de l'histoire effacés, le pouvoir autoritaire, en Inde comme en Russie, utilise l'école comme vecteur de son idéologie. La communauté éducative dénonce la censure et tente de résister aux injonctions. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## Nicolas Lebourg : « Une hausse de 320 % de des violences d'ultra droite »

C'EST L'ACTU

*Constatez-vous en France une progression des violences physiques émanant de l'extrême droite ?*

C'est une dynamique au long cours. Statistiquement, la violence d'extrême droite passe très largement devant celle d'extrême gauche à partir de 1982, et à cette date les cibles maghrébines deviennent très largement prioritaires par rapport aux cibles juives ou communistes qui avaient été priorisées antérieurement. Cette dynamique va se renforcer et la violence d'extrême droite va se spécialiser sur ce motif ethnique surtout après 2015 en réaction aux attentats djihadistes. Un rapport du Comité contre le terrorisme de l'ONU recense une hausse de 320 % des violences d'ultra droite dans le monde dans les cinq années suivantes.

*Comment définir ces mouvements et quels sont leurs objectifs ?*  
Historiquement, la radicalité de droite en France est atomisée en groupuscules. Mais on a un aplanissement idéologique net

remplacement ethnique et culturel. Même les néofascistes ne s'intéressent plus guère à l'État et s'en tiennent à vouloir une société homogène.

*Peut-on parler du retour d'une extrême droite violente ?*

Le niveau le plus bas de la violence d'ultra droite c'est dans les années 1990, quand le FN donnait un débouché aux radicaux, et en contre-partie n'hésitait pas à parler « *inégalité des races* » et « *point de détail* ». Le problème actuel c'est qu'on a une brutalisation intellectuelle, tout est dicible, et conjointement une progression de la violence.



Nicolas Lebourg professeur au CEPEL (Centre comparatif des politiques publiques et des espaces locaux), Université de Montpellier, auteur de *Les nazis ont-ils disparu ?* Seuil, 2019

Propos recueillis par Matthieu Leiritz

FSU

# Sur tous les fronts



Le salariat, dans sa diversité, a démontré sa capacité à se mobiliser.

Après des mois de mobilisations massives, malgré une opposition très majoritaire dans le pays, et au moyen d'une utilisation autoritaire des dispositions constitutionnelles les moins démocratiques, le Président Macron et le gouvernement se sont obstinés à maintenir leur « réforme » des retraites. Par ailleurs, les propositions inacceptables du ministre de la Fonction publique sur une soi disant revalorisation nécessitent une riposte

massive de nos professions.

Face à cette diminution du temps de retraite en bonne santé pour le salariat, celui-ci, dans sa diversité, a démontré sa capacité à se mobiliser pour s'opposer à la libéralisation à marche forcée de la société. La colère et le rejet massif qu'elle provoque, amplifiés par une inflation sévère, une crise démocratique patente, appellent des réponses non seule-

ment en termes d'abrogation de la réforme des retraites, mais aussi en termes d'augmentation immédiate des salaires et des pensions et de financement des services publics.

Le non vote de la proposition d'abolition de la « réforme » ne signifie pas, pour la FSU, la fin du conflit. Elle appelle les salarié-es à rester mobilisé-es. Dès la rentrée, la FSU continuera de prendre des initiatives unitaires pour construire des mobilisations de haut niveau sur les salaires et pensions aux niveaux de la Fonction publique et de l'Éducation. La FSU travaille à construire une campagne pour un service public éducatif de qualité : mixité scolaire, baisse des effectifs de classe, recrutement de personnels en nombre suffisant, retrait de la réforme de la voie professionnelle, retour de la technologie en Sixième, abandon du pacte, du Service national universel (SNU), refus

## Marche des fiertés 2023

De mai à septembre des marches des fiertés sont organisées sur tout le territoire. Dans un contexte de tentatives de censure par des organisations réactionnaires des projets de lutte contre les discriminations LGBTQIA+ et d'éducation à la sexualité, les démonstrations festives de la diversité sont des moments de visibilité essentiels. Dans de nombreuses villes, comme à Troyes, Cherbourg ou Nancy, le 4 juin a été l'occasion pour des milliers de jeunes de rappeler l'exigence des droits pour tous et toutes. À Paris, l'évènement festif et politique regroupant plus de 90 associations et organisations dont la FSU aura lieu le 24 juin et devrait mobiliser des dizaines de milliers de personnes.

de toute décentralisation, déconcentration ou structuration en service de la santé à l'école... Elle soutient également la mobilisation contre le projet de contrat unique fusionnant les Accompagnants d'élève en situation de handicap (AESH) et des Assistants d'éducation (AED). Pour la FSU, l'unité des organisations syndicales doit se poursuivre autour de revendications communes, rassemblant salarié-es en activité ou/et retraité-es, notamment en matière de salaires et de pensions, de protection sociale, de développement des services publics, de réponse aux enjeux écologiques ou d'égalité entre les femmes et les hommes, et de lutte contre l'extrême droite. 🔥

Matthieu Leiritz

## Loi « bien vieillir » : une provocation

La proposition de loi « bâtir la société du bien vieillir en France » au moment où le président de la République impose le départ à la retraite à 64 ans est une véritable provocation. Cette mesure aboutira à l'augmentation du nombre de personnes en invalidité, en arrêt maladie, en accident du travail ou en maladie professionnelle dans une situation où l'espérance de vie en bonne santé est en recul. Les 14 articles de la proposition de loi constituent des mesurées qui ne répondent pas aux enjeux. D'ailleurs la députée Renaissance Monique Iborra, a renoncé à être rapporteure de cette proposition de loi, considérant que c'était « un grand gâchis » et a affirmé qu'elle « ne la voterait pas ». La FSU avec les organisations du G9 appellent à une loi de programmation et de financement, répondant aux enjeux. Première réponse : la création d'un Service public national de l'autonomie.

## Politique de l'emploi

## De la voie professionnelle à France Travail

**U**ne même logique adéquate-niste avec le marché du travail, c'est à dire visant à façonner une main d'œuvre, dès le plus jeune âge, immédiatement adaptée aux besoins du patronat ou de la conjoncture économique, sous-tend différentes réformes menées de front par le gouvernement dans son objectif affiché de « plein emploi ». Qualifiée de « chimère » par la sociologue Fabienne Mail-lard (lire ci-contre), cette adé- quation sert avant tout de jus- tification au cumul de réformes libérales depuis quelques années.

La réforme de l'apprentissage de 2018 répondait à une vo- lonté de régulation du marché de la formation selon une lo- gique d'offre et de demande et a conduit à mettre en concurrence les Centres de formation d'apprentis (CFA) privés avec les CFA publics et le lycée professionnel. Elle en- gage des sommes colossales, 11 milliards d'euros sont ainsi budgétés au total pour 2023, pour une efficacité contestée et des effets d'aubaine incon- testables pour les entreprises,

notamment à travers le plan « un jeune, une solution ».

**La réforme des retraites**

Tout cet argent n'étant pas « magique » et s'ajoutant no- tamment à la poursuite de la baisse des impôts pour les en- treprises, la réforme des re- traites trouve ici sa véritable justification de réponse à l'or- thodoxie budgétaire d'équili- bre des finances publiques. Le décalage de l'âge de la retraite s'inscrit également dans cette volonté de réforme globale du marché du travail, en réson- nance avec la réforme de l'as- surance chômage, pour met- tre davantage de personnes en situation de recherche d'em- ploi. L'objectif poursuivi est notamment d'accroître la concurrence sur le marché du travail pour comprimer les sa- laires.

L'assurance chômage n'en fi- nit ainsi plus d'être réformée dans la même optique de ré- duire les droits des personnes sans emploi pour répondre à un objectif en forme de slogan populiste et mensonger « faire



en sorte que le travail paye plus que l'inactivité ».

**L'assurance chômage réformée**

La prochaine étape est son étatisation complète qui si- gnerait la fin des négociations entre partenaires sociaux, pourtant instaurée à la Libé- ration, par le gouvernement issu de la Résistance, pour gé- rer l'Unedic.

Plus largement, la création de France Travail transformera considérablement le service public de l'emploi (lire ci- contre) et signera notamment

la fin de son cadre national, les collectivités territoriales étant associées à ce nouvel opérateur. Les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) y seront intégré-es et seront encore davantage contrôlé-es avec des sanctions accrues sans aucune garantie d'un accompagnement indi- vidualisé qui nécessiterait bien davantage de moyens humains, non prévus. À Pôle emploi, un-e conseiller-e suit actuellement environ 200 de- mandeurs ou demandeuses d'emploi...

## Au détriment de la formation et de la qualification

La réforme de la voie professionnelle constitue une rupture majeure avec un des objectifs assignés à l'enseignement professionnel public durant des décennies : faire réussir les jeunes les plus éloigné-es de la culture scolaire majoritairement issu-es des classes populaires. Il s'agit désormais de soumettre les parcours scolaires des jeunes aux besoins des entreprises, de mettre de plus en plus de jeunes dès 15 ans au travail, de développer l'apprentissage *low-cost* au profit des entreprises (6 milliards en 2021 d'aides publiques).

Le Président répond ainsi aux revendications du MEDEF qui espère atteindre 100 % d'insertion professionnelle au détriment de la formation et de la qualification de ces jeunes. D'où la disparition de 80 filières, rendant plus flou encore les orientations des élèves de Troisième qui sont actuellement en train de faire leurs vœux d'affectation et se concrétisant par la suppression prochaine de centaines de postes.

**La réforme de l'apprentissage**

Enfin la réforme de la voie professionnelle est, elle, gui- dée, voire calquée, sur celle de l'apprentissage avec sa modu- lation de l'offre de formation selon les besoins du bassin d'emploi. Elle envisage de ra- baisser ainsi les qualifications du lycée professionnel à des diplômes locaux avec une va- leur très fragile et précaire. Le gouvernement entend



condamner un tiers de la jeunesse, essentiellement issue des familles populaires, à n'être qu'une forme de main-d'œuvre jetable. ♦

Matthieu Leiritz, Arnaud Malaisé

## Fabienne Maillard

« L'enseignement professionnel a justement été créé pour éviter cette forme d'empesage local »

*L'adéquation voulue entre le marché du travail et les formations du lycée professionnel est-elle atteignable ?*

L'adéquation est une chimère. Croire que les entreprises sont capables de définir leurs besoins à moyen et long termes revient à nier les incertitudes de l'économie. C'est oublier les délocalisations, faillites, etc. Et répondre à des demandes et objectifs locaux dans un territoire donné, cela risque d'enclaver les lycéens professionnels dans une formation réductrice, limitée et limitative... L'enseignement professionnel a justement été créé pour éviter cette forme d'empesage local. Pour des raisons citoyennes et humanistes mais également pour des raisons très pragmatiques, l'économie devant s'adapter aux nouveautés en termes de technologies, process de travail, etc.

*L'apprentissage peut-il davantage le permettre ?*

À priori la logique pourrait être que les entreprises forment les jeunes dont elles ont besoin mais non, elles forment surtout pour d'autres entreprises des jeunes dont elles se servent ponctuellement. Grâce à de nombreuses aides financières, elles ont intérêt à former et non pas à recruter. Qui croit que les apprenties en coiffure sont recrutées par l'entreprise qui les forme ?

*Comment réhabiliter la voie professionnelle pour répondre notamment à cet objectif d'insertion ?*

Il faut réhabiliter la vocation scolaire et professionnelle de cette voie au sein même du système éducatif et ne pas la traiter comme une voie de relégation ni la dénigrer comme le font les promoteurs de cette réforme. Il s'agit d'ouvrir l'espace des possibles en permettant la poursuite d'études, des changements de métiers, en assurant une formation continue de qualité tout au long de la vie... La voie professionnelle a sa part à jouer et pourrait le faire de manière intelligente.

Enfin, il est impossible de la réhabiliter sans réhabiliter les métiers qu'elle porte, notamment ceux de l'industrie, ce qui demande des salaires, des conditions de travail et des carrières correctes. La réforme ne créera pas d'engouement en elle-même pour la chaudronnerie ou la soudure, surtout à 15 ans. Penser la formation professionnelle ne pas se faire indépendamment du marché du travail, sinon comment voulez-vous rendre attractif certains métiers ?



Fabienne Maillard est professeure en sciences de l'éducation à Paris 8, CIRCEFT

## Mirabelle Lemaire

« Instaurer une situation de précarité toujours plus importante via un contrôle social »

*Comment définir l'objectif plein emploi affiché par le gouvernement ?*

L'objectif plein emploi consiste à instaurer une situation de précarité toujours plus importante via un contrôle social des citoyens. Les premiers en ligne de mire sont les allocataires du RSA. Plus discrètement, cela concerne également les personnes en situation de handicap et/ou d'invalidité. Ce « plein emploi » sera atteint lorsque les inscrits en catégorie A (personnes n'ayant pas du tout travaillé) atteindra 5 % sans que ne baisse le nombre global des inscrits (qui reste assez stable). Ainsi le patronat bénéficiera d'une main d'œuvre répondant à ses besoins immédiats, corvéables, et à bas « prix ». Pour justifier cette démarche, le gouvernement, reprenant une vieille antienne, agite le mythe des « offres non pourvues ». Cette légende accroît la pression sur les seuls chômeurs et chômeuses, accusés en quelque sorte d'être les uniques responsables de leur inactivité professionnelle.

Lorsque les 5 % seront atteints le gouvernement pourra à nouveau raccourcir la durée d'indemnisation des privés d'emploi.

Les répercussions se feront bien entendu sur tous les actifs puisque, dans ces conditions, comment réclamer des hausses de salaires et de meilleures conditions de travail ?

*Par quels mécanismes se décline-t-il ?*

Le premier consiste en l'inscription obligatoire des bénéficiaires du RSA, une nouveauté. Le deuxième fait appel au renforcement accru du contrôle de la recherche d'emploi et où il serait même possible que les assistants sociaux participent de ce contrôle. Le troisième, c'est l'ouverture plus large de l'accompagnement aux opérateurs privés de placement et aux agences d'intérim avec des demandeurs d'emploi qui seraient « employables » rapidement. Le quatrième est d'axer principalement la formation sur les demandes des employeurs et non sur celle des privés d'emploi. Et enfin, pour être en parfaite adéquation avec le patronat, en donnant plus de compétences aux Régions, aux départements, aux bassins d'emploi, dans une logique de proximité géographique, le démantèlement du service public national de l'emploi est « en marche ». D'ailleurs la casse des lycées pros participe de ce système.



Mirabelle LEMAIRE Secrétaire générale SNU TEFU FSU et Alexandra NOUGAREDE Déléguée Syndicale SNU Pôle emploi

## Mineurs isolés : 500 jeunes dans une école.

En attente d'une décision de mise à l'abri, cinq cents jeunes exilés sont hébergés chaque soir dans une école désaffectée du 16<sup>e</sup> arrondissement depuis début avril. Ces jeunes hommes originaires d'Afrique de l'Ouest ont demandé la reconnaissance de statut mineur isolé mais ont été considérés comme majeurs par l'aide sociale à l'enfance. Tous ont déposé un recours par rapport à cette décision. Leur dossier juridique se trouvant à Paris ou dans la région parisienne, ils ne peuvent quitter les environs de la capitale. Accompagnés et encadrés par quatre associations (Utopia 56, TIMMY, TARA et les Midis du MIE) ils sont accueillis chaque soir dans cette école pour y dormir après avoir eu un repas du soir fourni par la ville de Paris. Une audience est prévue le 12 juin. La Justice a ensuite un mois pour rendre sa décision à savoir la mise à l'abri ou pas. En attendant les associations et soutiens restent très présents et protègent ces jeunes qui sont la cible de collectifs ou de politiques de droite ou d'extrême droite réclamant leur expulsion ou la mise en centre de rétention administrative. Chaque jour dix nouveaux jeunes arrivent dans l'établissement. Il n'y a pas d'explosion des demandes mais le nombre de places d'hébergements en hôtel baisse à cause de l'organisation des JO 2024.



## Inflation L'alimentation d'abord

**S**elon une première estimation publiée mercredi 31 mai par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), l'inflation s'établit, en France, à 5,1 % sur un an (contre 8,1 % dans l'Union Européenne), après avoir atteint 6 % en 2022.

Ce contexte de forte inflation pèse depuis plusieurs trimestres sur la consommation des ménages qui sont aujourd'hui 72 % à déclarer avoir changé, de ce fait, leurs habitudes de consommation en particulier dans l'alimentation. Les produits frais ayant augmenté de 10,4 % sur un an en mai et les autres produits alimentaires de 14,8 %, l'alimentation a progressivement pris le relais de l'énergie. En avril 2023, malgré le « panier anti-inflation » négocié entre les distributeurs et le gouvernement, les produits alimentaires ont contribué à hauteur de 40 % à l'inflation.

Rattrapage des profits – comprimés en 2021 pour ne pas faire exploser les prix – et/ou refus de ces très grosses entreprises de rogner sur leurs

marges, les bénéfiques du secteur de l'industrie agroalimentaire sont passés de 3 à 6 milliards d'euros entre fin 2021 et fin 2022 et joueraient un rôle non négligeable dans le maintien à ce niveau de l'inflation. D'après les statistiques de l'Insee, si le coût des matières premières représentait encore 54 % de la hausse des prix de production du secteur de l'agroalimentaire, fin 2022, la marge des entre-

prises y contribuait, elle, à 41 %, 61 % pour les produits non agricoles.

Après avoir traduit une baisse effective de la quantité consommée en volume (-9 % sur un an en mars), les changements d'habitudes de consommation des ménages traduisent en mars davantage qu'en décembre des baisses de qualité des gammes de produits consommés. ♦

Valérie Sourmaille

## Rapport sur les violences faites aux femmes

Un rapport parlementaire remis au garde des Sceaux fin mai propose 50 mesures visant à réduire le nombre de femmes victimes de violences conjugales en France. Elles étaient encore 207 743 en 2021. Cette même année 122 étaient tuées par leur conjoint ou ex-conjoint. Parmi ces mesures : « Pôles spécialisés » dans les 164 tribunaux du pays, ordonnance de protection prise en vingt-quatre heures au lieu de six jours, création d'un fichier d'informations sur les auteurs, délivrance des « téléphones grave danger » assouplie, bracelets antirapprochement nouvelle génération, meilleure prise en charge des victimes et des enfants et aussi des hommes violents (prévention, comité de suivi pour les sorties de prison) et formation sur le « processus en œuvre » dans les violences familiales méconnu et donc mal détecté.



Loi verte

# L'industrie ménagée

Le Conseil d'Etat estime que l'engagement de l'état dans la transition environnementale reste trop superficiel pour respecter ses engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre (-40 % en 2030).

Le projet de loi d'industrie verte présenté en conseil des ministres le mardi 16 mai ne permettra réindustrialiser et décarboner les usines les plus polluantes d'ici 2030.

Parmi les différents articles, un « crédit d'impôt industrie verte » est créé pour attirer les industriels étrangers, une riposte qui ne dit pas son nom à l'Inflation Reduction Act, loi protectionniste américaine de l'industrie verte, pour faire face à la concurrence chinoise. Alors que le foncier se fait rare, un milliard d'euros est également prévu pour « dépolluer » d'anciens sites industriels deve-



Le projet de loi ne permettra pas de décarboner les usines les plus polluantes d'ici 2030.

nus friches et de 2,3 milliards d'euros de prêts directs sont prévus à la décarbonation des industries existantes. Enfin, le projet de loi prévoit la création d'un « plan avenir climat » pour les jeunes, un produit d'épargne bloqué jusqu'à 18 ans dédié à « l'acquisition de titres financiers contribuant au financement de l'économie

productive et de la transition écologique ».

L'industrie représente 18 % des émissions de gaz à effet de serre en France. Au total, le projet de loi permettrait de réduire l'empreinte carbone française de 1 % des émissions totales. L'ONG Réseau action climat a d'ores et déjà appelé le Parlement « à renforcer le texte, trop timoré en l'état ».

Alain Seré

Élevage

# Greenpeace contre les fermes-usines

L'association environnementale Greenpeace s'engage dans une campagne contre les fermes-usines en France.

Si elles ne représentent que 3 % des fermes d'élevage, les 3 010 mégaexploitations présentes sur le territoire concentrent 60 % des animaux d'élevage. Elles sont un véritable danger environnemental, sanitaire et social. Elles polluent les sols, l'eau et l'air, aggravent la déforestation d'Amérique du sud par l'importation massive de soja pour l'alimentation des animaux, fa-

vorisent la résistance humaine aux antibiotiques par leur usage excessif pour les animaux entassés sans aucun respect de leur comportement naturel, ni de leur bien-être. Elles représentent aussi un fléau pour le monde paysan en accélérant la disparition des fermes à taille humaine. Visant seulement la rentabilité et le profit, l'élevage industriel incarne un modèle à bout de souffle. La lutte contre le réchauffement climatique notamment, impose de manière urgente de produire et consom-

mer les produits d'origine animale différemment : moins et mieux. Adapter la production à son territoire et la baser sur les pratiques de l'agroécologie, favoriser les systèmes de polyculture-élevage, soutenir et développer les filières végétales (fruits, légumes frais biologiques, légumes secs et légumineuses) pour l'alimentation humaine et en favoriser l'accès à la consommation notamment dans les cantines scolaires... pour agir pour un modèle d'agriculture plus durable.

Valérie Soumaille

## Ferme France

Le Sénat a adopté le 23 mai une proposition de loi « pour un choc de compétitivité en faveur de la ferme France ». Ce texte répondrait à un « constat simple et alarmant : le déclin de la puissance agricole française en raison d'un trop plein de normes, de charges excessives et d'un besoin croissant d'investissement et d'innovation ». Les dispositions du texte confortent le modèle agricole actuel productiviste nuisible : dérogation à l'interdiction de pulvériser des produits phytosanitaires par drone ; report à 2025, au lieu de 2022, de l'obligation pour la restauration collective de 20 % de produits bio et de 50 % de produits durables et de qualité ; priorité aux textes nationaux sur les textes européens ; possibilité au ministre de l'Agriculture de suspendre une décision de retrait de mise sur le marché de produits phytosanitaires ; consécration du caractère d'intérêt général majeur des mégabassines. Des mesures pour maîtriser les charges et impôts des agriculteurs et agricultrices complètent le texte. L'Assemblée nationale doit désormais examiner la proposition de loi.

## Ticket climat

Le ticket climat, billet unique de transport en commun au tarif unique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, nécessiterait en France de convaincre et d'harmoniser les pratiques de la multitude d'autorités organisatrices de la mobilité (locales, régionales...) libres, depuis 2014 de leur politique tarifaire. Outre ces contraintes, le modèle de passe allemand à 49 euros ne serait soutenable qu'au prix d'un très fort investissement pour le réseau ferré français dont l'état est fortement dégradé. Le gouvernement mise seulement pour l'instant, sur l'instauration d'un unique modèle de billet fin 2023.

Salaires

# On est loin du compte



La moyenne d'augmentation sera de 2,5 % dans un contexte d'inflation de 5,1 %.

**T**outes les organisations syndicales ont claqué la porte de la réunion salariale dans la fonction publique le 12 juin.

Les annonces du ministre Stanislas Guérini, pourtant très attendues par l'ensemble des agent-es, sont loin d'être à la hauteur : point d'indice revalorisé de 1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023, et en janvier 2024, attribution de 5 points d'indice supplémentaires. D'autres mesures ne relèvent que de l'indemnitaire.

La moyenne d'augmentation sera de 2,5 % dans un contexte

d'inflation de 5,1 %. Pour les agent-es des catégories C et B, passées aujourd'hui sous le niveau du SMIC, une attribution supplémentaire, jusqu'à 9 points d'indice, viendra compléter les échelons aujourd'hui au minimum Fonction publique. Ceci aboutira à des carrières affichant une augmentation de 34,46 euros brut sur 12 ans pour les catégories C et de 19,69 euros bruts en 4 ans pour les catégories B. Une prime pouvoir d'achat sera versée en une fois à la moitié des agent-es, mais sou-

mise au bon vouloir des employeurs publics dans la Fonction publique territoriale. L'indemnitaire prend beaucoup d'ampleur, ce qui n'est pas bon signe pour le calcul des pensions. La seule mesure qui vaille est celle d'un mécanisme d'indexation de la rémunération indiciaire sur les prix, permettant d'assurer le niveau des pensions des personnels partant à la retraite. Cette mesure contribuerait, de plus, à maintenir l'unité de la Fonction publique, qui est aujourd'hui interrogée par le caractère non général de ces mesures.

D'ailleurs, sur les retraites, la FSU n'hésite pas à parler de mensonge au sujet de la retraite progressive annoncée pour le 1<sup>er</sup> septembre prochain. En effet, ce droit est purement théorique. Il s'agit d'un mensonge de plus après les « 1 200 euros de pension minimale », « une réforme qui profite aux femmes ».

## Une carte météo forêts

Pendant l'été 2022, 72 000 hectares ont brûlé sur l'ensemble du territoire. Suite à cet été dévastateur, Emmanuel Macron avait annoncé en octobre un plan pour renforcer les moyens de prévention et de lutte contre les incendies. Alors qu'au 21 mai, on comptait déjà 21 000 hectares partis en fumée, contre 15 000 hectares en 2022 à la même date, les annonces présidentielles se faisaient attendre. Le 2 juin le Président de la République se rendait à la base aérienne de la Sécurité civile de Garons, à Nîmes, pour enfin donner suite à ses promesses : neuf avions et hélicoptères bombardiers d'eau supplémentaires mais aussi de nouvelles colonnes de pompiers rapidement mobilisables, pour atteindre un renfort de 3 660 sapeurs-pompiers. La flotte aérienne s'élevé donc, avec les Canadair, à 47 appareils. Les pompiers pourront aussi compter sur des drones équipés de caméras thermiques, de robots pour éteindre les flammes, de lances haute pression consommant 4 à 5 fois moins d'eau qu'une lance classique, de détecteurs capables de repérer de la fumée grâce à l'intelligence artificielle. Sur le front de la prévention, un nouvel outil à destination du grand public sera mis en place de juin à octobre à l'échelle départementale, une carte de « météo des forêts » qui renseignera le degré de risque par un code couleur allant du vert, faible, au rouge, très élevé.

La FSU continue d'intervenir pour une vraie revalorisation. Le travail et l'engagement de tous les personnels de la Fonction publique pour l'intérêt général et au service du plus grand nombre être doit être reconnu. 💧

Sandrine Charrier

## PSC, ça patine

Les discussions sur la protection sociale complémentaire (PSC) patinent. Sur la prévoyance, la FSU a dénoncé mi-mai l'absence de quelconques avancées, contraignant le ministère à relancer les réunions pour aboutir à un accord avant les vacances d'été. Pour la complémentaire santé obligatoire, les négociations se poursuivent en vue d'un accord au niveau des ministères de la Fonction publique d'État. Des options pour améliorer les niveaux de prises en charge seront possibles selon les ministères avec une participation employeur très réduite, au maximum de 5 euros par agent-e... Les retraité-es et les ayants droit pourront y souscrire également mais avec tous les effets négatifs suite à la rupture des solidarités intergénérationnelles.

# Les plus riches paient moins

**L'**étude inédite de l'Institut des politiques publiques sur le taux d'imposition en France des ultrariches révèle une incroyable ampleur des inégalités devant l'impôt.

En comptabilisant l'ensemble de leurs revenus, y compris les bénéfices non distribués de leurs entreprises, le taux d'imposition des 0,1 % les plus riches diminue ainsi au fur et à mesure que leur revenu augmente. Il passe ainsi de 46 % pour les moins riches d'entre eux et elles à 26 % seulement pour les 75 foyers fiscaux qui disposent d'un revenu annuel supérieur à un milliard. La progressivité de l'impôt et la juste contribution selon ses moyens, « en raison de ses facultés » précise la Déclaration de 1789, sont ainsi totalement remises en cause.

Les données utilisées datant de 2016, cette étude va être prolongée pour évaluer l'impact de la fin de l'ISF et la mise en place de la « flat-tax » sur les divi-



Les 75 foyers fiscaux les plus riches ne paient pas proportionnellement le plus d'impôts.

dendes au début du premier quinquennat Macron. L'hypothèse d'une aggravation des inégalités tient évidemment la corde... En attendant, cette étude vient redonner des éléments objectifs sur la réalité de la politique fiscale et le manque à gagner pour le budget de l'État. Autant de financements évaporés pour, notamment,

améliorer les services publics. Sans compter l'étendue de la fraude fiscale non prise en compte dans cette étude qui se limite aux seuls effets de l'optimisation fiscale. La volonté présidentielle de baisser de 2 milliards les impôts des classes moyennes se heurte à cette réalité et à l'urgence d'une révision globale de la fiscalité pour la rendre juste et redistributive. ♦ Arnaud Malaisé

## Lure 2023

À l'appel de 260 organisations syndicales, associatives et politiques, 3 000 personnes se sont rassemblées à Lure, Haute-Saône, du 12 au 14 mai pour débattre des alternatives aux politiques actuelles de destruction systématique des services publics. L'occasion de rappeler que le service public garantit l'égalité, l'émancipation, le meilleur service rendu à toutes et que seuls la Fonction publique et son statut le permettent.

L'occasion aussi de réaffirmer qu'en France, le niveau de la dette publique n'est pas le problème et que les deux questions posées sont les conditions dans lesquelles elle est contractée et son utilisation.

Des propositions ont été avancées comme la reconnaissance d'un véritable droit d'intervention dans la gestion des services publics pour les citoyens, les citoyennes, les usager-es et les personnels.

## Fonction publique

# La semaine de 4 jours pointe son nez

**L'**e débat sur la semaine de travail de 4 jours revient avec la récente initiative du ministre Gabriel Attal pour les salarié-es de l'URSSAF de Picardie, puis par les déclarations de Stanislas Guérini, soucieux de renforcer l'attractivité de l'emploi public en proie aux difficultés de recrutement, et par la médiatisation d'initiatives de certaines collectivités locales comme la Métropole de Lyon.

La revendication de la semaine de 4 jours est une revendication syndicale ancienne et toujours actuelle, mais en tant qu'étape nouvelle dans le mouvement de

réduction du temps de travail hebdomadaire, à savoir la semaine de 32 heures pour un temps complet. Il n'en est rien dans les initiatives prises par les collectivités, puisque la Loi de Transformation de la Fonction publique (LTFP) interdit de réduire le temps collectif de travail en dessous des 1 607 heures annuelles.

Il s'agit donc d'un simple aménagement du temps de travail (ATT) que mettent en place un nombre croissant de collectivités territoriales qui proposent aux

agent-es qui le souhaitent, de répartir leur emploi du temps sur 4 jours ou 4 jours et demi par semaine, ou bien d'alterner semaine de 4 jours et semaine de 5 jours. Les décisions ou projets en ce sens de la Métropole de Lyon, de la ville de Rouen, de la Région Nouvelle Aquitaine (pour cette dernière sans aller jusqu'aux 4 jours) ou de collectivités plus petites comme Neuilly-sur-Marne, sont plutôt bien accueillies par les agent-es. Ces dernier-es sont souvent conduit-es à dépasser leurs

horaires habituels, du fait d'une charge de travail trop lourde, sans que leur employeur ne les autorise à récupérer les heures effectuées en plus. Cet ATT leur permet donc de récupérer une part de ce temps travail non rémunéré et de gagner des jours de repos supplémentaires. Cependant, ces dispositifs sont à surveiller de près du point de vue de la santé : ils alourdissent le temps de travail quotidien et ne règlent en rien la question de la charge de travail souvent excessive. ♦ Christophe Nouhaud

Lecture

# La France 23<sup>e</sup> au classement PIRLS

**S**i l'étude internationale des compétences en lecture 2021 en CM1 (PIRLS) montre de meilleurs résultats pour la France, celle-ci reste en dessous de la moyenne européenne.

Malgré la priorité mise sur l'enseignement du français, les dédoublements et le fait que les établissements scolaires aient fonctionné pendant la pandémie, la France se classe 23<sup>e</sup> sur les 37 pays participants. Elle obtient un score de 514 points loin derrière Singapour à 587 points. Les résultats montrent qu'il y a moins d'élèves avec des scores élevés et davantage en difficulté. Le pourcentage d'élèves à score élevé est passé de 46 % en 2016 à 41 % en 2021. Celui d'élèves dans les bas niveaux a augmenté de 18 % en 2016 à 22 % en 2021. De fait, la France est le pays où l'écart de performance est le plus important. Les raisons ? Un temps plus



L'étude internationale des compétences en lecture en CM1 montre de meilleurs résultats pour la France

long passé aux activités de décodage qu'à celles de compréhension, des stratégies de lecture enseignées plus tard en France, la question des moyens notamment des taux d'encadrement et de la formation des enseignant-es quasi inexistante, 3 millions d'enfants pauvres. Selon la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), les enseignant-es proposeraient moins et plus tard que leurs homo-

logues des activités susceptibles de développer les stratégies et les compétences de compréhension. Le ministère envisagerait-il d'améliorer la formation ? Le budget 2023 pour la formation n'a pas augmenté. Alors que la France consacre 308 heures par an au français contre 228 heures en moyenne dans les autres pays d'Europe, force est de constater que la politique menée par la politique éducative ne porte pas ses fruits. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## Télétravail : un accord signé

Si un accord sur le télétravail dans toute la Fonction publique signé en 2021 existait, il n'était pas mis en œuvre au MENJ. Les 5 fédérations, FSU, Unsa, Sgen-CFDT, CGT, Snalc, et les ministres de l'Éducation nationale et des sports viennent de signer un nouvel accord qui adapte le précédent aux spécificités des métiers et apporte un cadre plus rigoureux aux personnels.

Le décret et le nouvel accord n'abordent pas la question du télétravail par métier, mais par activités. Les fiches de postes indiqueront les activités qui sont télétravaillables et celles qui ne le sont pas. Ne sont pas concernés les enseignant-es, les personnels techniques et pédagogiques. En sont également exclues l'ensemble des activités nomades qui s'exercent, par nature, en-dehors des locaux de l'employeur.

Recrutement

# Les concours ne font pas le plein

**S**i pour Pap Ndiaye, « les concours de recrutement ont mieux fonctionné cette année », les résultats de l'admissibilité des concours externes du premier et du second degré sont loin d'être rassurants et confirment partout l'enracinement de la crise de recrutement.

Après le trou d'air de 2022 et bien que cette année permettait de retrouver un vivier en principe intact, dans de nombreuses académies et disciplines, le nombre d'admissibles est égal voire inférieur au nombre de

postes ouverts. Dans le premier et le second degré, il manquera des enseignant-es à la rentrée... Ainsi au Concours de recrutement de professeur-es des écoles (CRPE), la Guyane, Créteil et Versailles perdront des postes, des centaines de postes ne seront pas pourvus au CAPES en allemand, lettres classiques, lettres modernes, mathématiques... Pour ces deux concours, le nombre d'admissibles par poste suit la même évolution, il a fluctué ainsi de

1,61 en 2021 puis 1,18 en 2022 et 1,42 en 2023 pour le CRPE et de 1,73 puis 1,16 et 1,31 pour le CAPES. Pas de retour à la situation d'avant la réforme, donc.

Le « choc d'attractivité » promis par le ministre l'an dernier n'a manifestement pas eu lieu. Plutôt que de recourir à des expédients à travers le job dating pour recruter des contractuel-les, le ministère doit répondre à cet enjeu majeur de l'attractivité. Pour la FSU, cela

passera par des mesures d'urgence : le financement des années d'études pour celles et ceux se destinant à l'enseignement, un plan pluriannuel de recrutement, l'attribution de moyens humains et financiers pérennes pour assurer la formation initiale et continue, afin qu'elle ne se réduise pas à l'« accompagnement » à l'entrée dans le métier dont les conditions doivent être également améliorées. ♦

Sandrine Charrier, Claire Guéville

Anti-LGBTQIA+

# Une haine « bien ancrée »

**S**elon son rapport annuel, l'association SOS homophobie dénonce une nouvelle fois la haine contre les personnes LGBTQIA+, qui reste bien « ancrée » dans la société française : une agression tous les deux jours. Ces chiffres très inquiétants sont confirmés dans l'étude publiée le 17 mai par le service statistique du ministère de l'Intérieur : elle révèle une progression globale de 3 % en 2022 par rapport à 2021. Sur 4 000 faits enregistrés, majoritairement des diffamations ou injures, 2 420 sont des crimes ou des délits anti-LGBTQIA+, soit une hausse de 13 % par rapport à l'année dernière alors que les faits enregistrés comme contraventions sont en baisse de 9 %.

Mais ce n'est que la partie visible de l'iceberg, seules 20 % des victimes de menaces ou violences et 5 % des victimes d'injures les signalent à la police ou à la gendarmerie. 72 % sont des hommes dont 52 % de moins de 30 ans et les auteurs sont aussi majoritairement des hommes (83 %) plutôt jeunes (35 % ont moins de 20 ans, dont 11 % ont moins de



Le mois de juin voit au cœur des grandes villes défilier la marche des fiertés.

15 ans). Face à ce constat alarmant, SOS homophobie appelle le gouvernement à agir sans tarder pour prévenir beaucoup plus efficacement les violences à l'encontre des personnes LGBTQIA+, en renforçant les moyens d'action de l'Éducation nationale, de la police et de la justice.

De son côté, le gouvernement va présenter « avant l'été » un

plan pour mieux lutter contre les violences anti-LGBTQIA+ qui visera notamment à mieux mesurer les actes de haine et de discrimination et mieux sanctionner les auteurs. Le collectif des Refusé-es dont est membre la FSU (créé suite au refus du ministre Pap Ndiaye de recevoir les représentants du collectif LGBTQI+) a fait sept propositions à la suite de la *Conférence contre les LGBTIphobies en milieu scolaire* : formation, kits de sensibilisation, grille d'évaluation, visibilisation des associations, lutte contre le harcèlement et les violences LGBTIphobes, accueil des élèves trans et création d'archives de l'histoire des luttes LGBTQIA+.

Le mois de juin voit au cœur des grandes villes défilier la marche des fiertés. La première s'est déroulée en banlieue dans les rues de Saint-Denis (93) le 3 juin. Paris accueillera la sienne le 24. ♦

Alain Senée

## Marche blanche pour la santé à l'école

Alors qu'un rapport d'information déposé à l'assemblée pointe les besoins grandissants des jeunes et la détérioration des conditions de travail des personnels, les infirmiers et infirmières scolaires ont organisé une marche blanche le mardi 23 mai jusqu'au Sénat pour alerter. Les manifestant-es dénoncent un manque de reconnaissance financière, notamment par le fait de leur exclusion de la prime après Covid attribuée aux soignant-es de l'hôpital, qui traduit de fait un manque de reconnaissance global du métier. En première ligne pour accueillir les jeunes en mal-être, les orienter, intervenir sur l'éducation à la santé, à la sexualité, contre le harcèlement, ces professionnel-les réclament le recrutement de médecins scolaires pour éviter la prise en charge de toutes les problématiques. Autre revendication : des conditions de recrutement plus attractives et 15 000 postes supplémentaires. Actuellement les 7 800 infirmier-es du pays réalisent environ 18 millions de consultations par an. Pour le SNICS-FSU il faut appliquer les textes de 2015 et mettre en œuvre les 10 propositions pour améliorer la santé scolaire portées par l'ensemble de la communauté scolaire et abandonner le projet de décentralisation de la santé vers les départements.

## CESE : chantier sur les inégalités scolaires

La commission Education Culture Communication du CESE lance un nouveau chantier sur la persistance des inégalités scolaires dans le système éducatif. Un fait malheureusement bien connu. Corrélées aux inégalités sociales, elles ont des conséquences sur le devenir des jeunes mais aussi sur la société toute entière. Le sujet sera interrogé en partant des territoires. Comment les territoires et les différents acteurs se mobilisent-ils dans cette lutte contre les inégalités ? Comment s'articulent des politiques nationales et des politiques locales ? Quels sont les effets des différents dispositifs mis en œuvre ? Autant de questions parmi d'autres que la Commission examinera pendant plusieurs mois afin de proposer des pistes permettant de favoriser la réussite de toutes et tous.

## Fichage pour l'Aïd

La FSU dénonce l'opération de recensement du nombre d'absences d'élèves le jour de la fête de l'Aïd. Organisée par les services de police sur commande du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, elle s'inscrit dans une logique à la fois discriminatoire et sécuritaire vis-à-vis des personnes musulmanes ou perçues comme telles. La FSU s'est adressée au ministre de l'Intérieur et des Outre-mer pour faire la lumière sur cette commande et savoir à quelles fins étaient destinées ces statistiques. En effet, l'explication d'une étude de « l'impact de certaines fêtes religieuses sur le fonctionnement des services publics » avancée par la secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté, ne répond ni aux interrogations, ni aux craintes soulevées par cette initiative et en acte même le ciblage discriminant.

## FSU : colloque Psy

Les 26 et 27 juin 2023, les psychologues syndiqués de la FSU se réunissent en colloque autour de la problématique de l'autonomie. Concept lisse qui semble faire consensus, en tant que voie d'accès privilégiée à la liberté et à l'émancipation, il rencontre généralement l'assentiment des psychologues. Mais son recours récurrent interroge quand il s'agit, en son nom, d'inciter les usager-es à en faire preuve, ou d'exhorter les professionnel-les à en faire un critère de leurs évaluations et de leurs actions. Comment expliquer que cette injonction paradoxale qui est portée par les institutions, s'adresse en particulier aux publics les plus vulnérables ? Comment, dans leurs propres activités, les psychologues peuvent-ils préserver une autonomie professionnelle individuelle et collective ? L'apport de différents chercheurs et chercheuses, philosophes, psychologues, sociologues et l'échange entre psychologues praticien-nes de ces différents champs pourront nourrir le débat tant théorique que pratique.

## Pacte

# La FSU exige l'abandon

**A**lors que les agent-es de la Fonction publique, dans un contexte d'inflation qui rogne les revenus salariaux, demandent une réelle augmentation de leurs revenus via la fin du gel du point d'indice et une vraie revalorisation, le gouvernement leur oppose à travers le Pacte un outil de destruction du service public d'éducation.

Les personnels se voient encouragés à participer à la destruction des cadres réglementaires protecteurs, voire de leurs emplois pour les collègues des lycées professionnels. Les enseignant-es engagé-es individuellement ne pourront refuser aucun remplacement interne à l'établissement quel que soit le moment, le délai, ou la classe avant toute autre mission du Pacte. Il individualise la rémunération, divise les collectifs de travail et exacerbe les inégalités salariales entre femmes et hommes, ce qui isole da-



Le Pacte individualise la rémunération, divise les collectifs de travail et exacerbe les inégalités

vantage tou-tes les collègues, les volontaires comme les autres. Chaque personnel se distinguerait de ses collègues par ses missions, sa rémunération ce qui renforce l'emprise des hiérarchies. Comment surmonter les épreuves et les défis professionnels quand les collectifs et les solidarités se déli-

tent ? Par la contractualisation, l'annualisation, le pilotage qui renforcent les pressions sur les personnels, la création de nouvelles hiérarchies intermédiaires, le Pacte a pour objectif de détruire le statut. La FSU en exige l'abandon et appelle les personnels à refuser massivement de le signer à la rentrée 2023. ♦

Matthieu Leiritz

## Temps scolaire

# Besoin d'école, pas de SNU

**I**mpossible de rendre obligatoire le Service national universel sur le temps scolaire faute d'infrastructures et de personnels compétents ?

Qu'à cela ne tienne, le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et au sport a trouvé la parade. Il veut lancer des appels à projet pour la mise en place de « classes d'engagement » qui intégreraient le séjour de cohésion du SNU, pour le niveau Seconde, dès la rentrée prochaine. Cela pourrait aussi s'inscrire dans une dé-

marche pédagogiquement innovante et s'intégrer au Pacte enseignant.

Tout cela interroge sur le projet éducatif d'un gouvernement qui semble voir dans les ressorts de l'armée, le salut de l'Éducation nationale toute entière, jusqu'à faire du SNU, un critère de sélection pour l'accès à l'enseignement supérieur.

### Un projet unanimement contesté

Dans une large intersyndicale, la FSU revendique l'abandon de la généralisation du SNU et

de son déploiement sur le temps scolaire et réclame dans l'immédiat le basculement de l'enveloppe budgétaire du SNU dans l'Éducation nationale, à la Jeunesse et aux Sports. Par ailleurs, deux collectifs, « Non au SNU » et « Jeunesse, citoyenneté, émancipation », réunissant entre autres, des associations de l'éducation populaire et la Ligue des droits de l'Homme, se sont unis pour signer un appel à l'abandon du projet gouvernemental. ♦

Claire Guéville

## Séparatisme social et scolaire

Des mesurette*s* insuffisantes

Le séparatisme social est assez vertigineux au sein de l'école, un constat implacable depuis que le ministère a obligation par décision de justice de publier les indices de positionnement social (IPS). Et pourtant, les mesures envisagées par le ministre sur la mixité sociale dans le secteur public se cantonnent à un service minimum où la seule perspective est de réduire « les différences de recrutement social entre établissements de 20 % ».

Malgré l'urgence de la situation, cet objectif peu ambitieux se situe dans un temps long, d'ici à 2027. Pour ce faire, le ministère crée une nouvelle instance académique se superposant à celles déjà existantes qui pourrait piocher dans une « boîte à outils » avec quelques leviers. Parmi ceux-ci, la modification de la sectorisation scolaire peut s'avérer déterminante pour favoriser la mixité comme le montrent plusieurs initiatives à Toulouse ou à Paris.

## Une prérogative des collectivités locales

Mais la sectorisation reste une prérogative des collectivités locales qui ne sont que sim-



Pour endiguer ce séparatisme, la FSU promeut une refonte de la carte scolaire

plement encouragées par le ministère à la revoir. Un autre levier identifié, « implanter une offre de formation attractive dans les établissements défavorisés », et donc totalement à la main de l'Éducation nationale, n'obtient que des effets très limités comme le montre plusieurs travaux de recherche,

sans compter qu'il contribue à un nouveau séparatisme au sein des établissements entre les filières « d'excellence » et les autres.

Enfin, bien que l'enseignement privé exacerbe le séparatisme scolaire, il ne se voit pas assigner un objectif mais simplement « une trajectoire », sans aucune contrainte. Il pourra même bénéficier de financements supplémentaires des collectivités territoriales s'il met en place un semblant d'objectif de mixité sociale en accueillant davantage d'élèves boursiers.

Pour endiguer ce séparatisme, la FSU promeut une refonte de la carte scolaire, un financement public du seul service public d'Éducation ainsi que des politiques sociales ambitieuses et contraignantes. 💧

Arnaud Malaisé

## AESH en grève pour leur reconnaissance

La grève du 13 juin a remis au premier plan les exigences des AESH. L'urgence pour Ingrid, affectée en école dans le Gard, est celle d'un statut car « même en CDI on est malmenée et pas vraiment protégée, on peut être amenée à changer régulièrement de poste et donc d'élève au fil de l'année ».

« Comment dans ces conditions, où ce sont les besoins du Pial mutualisateur qui priment et non ceux de l'élève accompagné, construire un projet avec les enseignant-es autour des élèves ? », interroge-t-elle. Exerçant depuis 2007, elle constate une forte dégradation du métier. Baptiste, en lycée agricole dans le Maine-et-Loire, la rejoint sur ce besoin de reconnaissance du métier qui ne peut être « celui d'un simple lecteur-scripteur pour l'élève en situation de handicap », une vision réductrice qui transparaît pour lui dans les propos gouvernementaux sur l'inclusion.

Une reconnaissance devant déboucher logiquement pour ces deux AESH sur « une revalorisation salariale avec une nouvelle grille indiciaire de catégorie B ». Une reconnaissance qui s'inscrit pour Baptiste dans « un système éducatif revu globalement pour inclure tous les élèves », en termes d'allègement des effectifs dans les classes, de temps institutionnalisés de travail collectif comme de formation initiale et continue ambitieuses.

## Départ retraite à la date anniversaire

Contrairement à l'ensemble des fonctionnaires et notamment aux enseignant-es du second degré, les professeur-es des écoles ne peuvent jusqu'ici faire valoir leur droit à la retraite à leur date anniversaire, l'âge légal atteint. Ils et elles sont donc contraint-es de prolonger leur activité jusqu'au 31 août soit parfois près de 12 mois au-delà de l'ouverture légale de leur droit à pension. La FSU-SNUipp a toujours revendiqué l'abandon de cette contrainte. Si la réforme des retraites de Macron est appliquée dès septembre les PE ne subiront plus cette injustice et pourront partir à la date anniversaire comme toute fonctionnaire.

IR



# LA FSU A 30 ANS

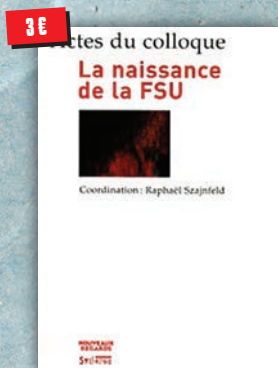
## Des publications à commander en ligne ou par courrier



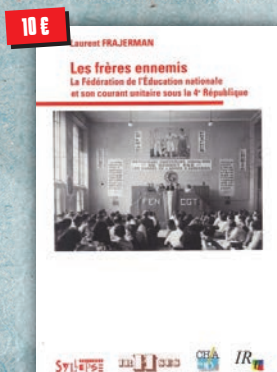
**Histoire de la FSU**  
Tome 1  
*Une percée flamboyante*  
Raphaël SZAJNFELD



**Histoire de la FSU**  
Tome 2  
*Dans la cour des grands*  
Alain DALANCON  
Joslane DRAGONI  
Jean-Michel DREVN



**Actes du colloque**  
**La naissance de la FSU**  
Coordination : Raphaël Szajnfeld



**Les frères ennemis**  
La Fédération de l'Éducation nationale  
et son courant unitaire sous la 4<sup>e</sup> République  
Laurent FRAJERMAN



**LE SYNDICALISME**  
**AU DÉFI DU 21<sup>e</sup> SIÈCLE**  
Coordonné par Jean-Michel DREVN  
Préface de Paul DEVIN



**Le syndicalisme en-commun**  
Francis VERGNE,  
Louis-Marie BARNIER, Jean-Marie CANU,  
Christian LAVAL, Erwan LEHOX



**SYNDICALISME**  
**ET ÉGALITÉ**  
Préface de Philippe Martinez  
et Benoît Teste



**Syndicaliste : c'est quoi ce travail**  
MILITer à la FSU  
Gérard GROSSE, Elisabeth LAHAYE,  
Michelle OLIVIER,



# Paris 2024 : des JO, et après ?

Dossier réalisé par :

Sandrine Charrier, Claire Gueville, Matthieu Leiritz, Arnaud Malaisé, Marie-Rose Rodrigues-Martins, Alain Senée, Valérie Soumille

Dans un an s'ouvriront les Jeux Olympiques et paralympiques de Paris. Une organisation imposante qui mobilise services publics et associations, des transports aux équipements, de la Cour des comptes aux associations sportives. Qu'en restera-t-il une fois le rideau tombé ?

**À** partir du 26 juillet 2024, des milliers d'athlètes de 206 pays, de journalistes, de salarié-es et bénévoles se rassembleront essentiellement en Seine-St-Denis pour les JO 2024. Choisi par le Comité international olympique (CIO), le dossier français, présenté par le comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques (COJO) et Anne Hidalgo, laisse espérer un budget contenu et des retombées importantes. Si les dépenses sont évaluées à 6,8 milliards d'euros dont 3,8 pour l'organisation, financés en partie par le CIO, la billetterie et les

droits TV, et 3 pour les infrastructures et aménagements – 95 % des structures existant déjà – le centre de droit d'économie du sport (CDES) a estimé dans une étude de 2016 à plus de 10 milliards d'euros l'effet JO sur l'économie sur la période 2024-2034.

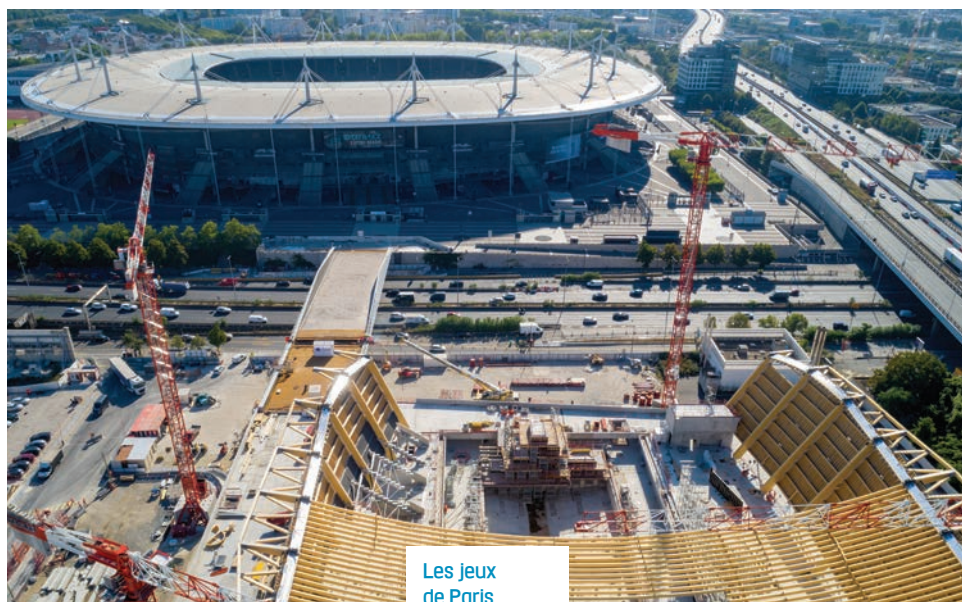
Considérés comme une grande fierté pour le pays organisateur, les JO génèrent un véritable engouement. Créateurs de milliers d'emplois dans tous les secteurs, du bâtiment à l'événementiel (plus de 600 événements culturels sont prévus dans toute la France), ils peuvent être aussi l'occasion de

moderniser et réutiliser les infrastructures, préserver l'environnement (amélioration système eaux, traitement des eaux usées, collecte des déchets...) et développer les services publics.

Mais des points noirs demeurent. L'inspection du travail s'est emparée du dossier recours à la sous-traitance. Une mission de suivi à Pôle emploi a été mise en place afin de contrôler les recrutements. Au niveau social, des expulsions ou déplacements de personnes ont commencé. La surcharge de voyageurs, voyageuses et les 700 chauffeurs de bus et de métro manquants pourraient entraîner une situation de crise. Quant à la sécurité, les mesures annoncées interrogent fortement.

Enfin, il est à craindre que les citoyen-nes supportent les surcoûts, les dépenses supplémentaires risquant d'être soustraites des services publics au final. S'ajoute à cela la colère d'une partie des habitant-es de Seine-St-Denis qui se mobilisent notamment contre l'assouplissement des règles d'urbanisme. Alors que l'objectif de l'évènement est de promouvoir la santé par le sport, l'éducation de la jeunesse, l'égalité femmes/hommes et une société inclusive, l'héritage attendu risque de se réduire à des actions de communication court-terministes. Pour Michaël Attali, spécialiste des événements sportifs, « sur les trois types de retombées attendues, l'aménagement est réduit comme voulu par les organisateurs, les retombées économiques seront à la hauteur, mais les retombées sociales, notamment en matière d'équipements et de pratiques, laisseront à désirer ».

# De sobres aménagements publics, bien trop limités



Les jeux de Paris reposeront à 95 % sur des infrastructures existantes ou temporaires. Seules trois enceintes sportives, l'Arena porte de la Chapelle, le centre aquatique de Saint-Denis et le mur d'escalade du Bourget, perdureront au-delà de l'été 2024.

**C**ontrairement à d'autres villes accueillant précédemment les jeux olympiques qui avaient « hérité » d'infrastructures et d'équipements publics, ceux de Paris ne déboucheront que sur très peu de constructions pérennes. Cet apport des jeux en termes d'aménagements est très contrasté. Athènes avait ainsi bénéficié d'un métro mais le pays s'était également couvert d'« éléphants blancs », avec de nombreuses installations olympiques non réutilisées et abandonnées par la suite. Pour éviter ce phénomène, les jeux de Paris reposeront à 95 % sur des infrastructures existantes ou temporaires, aménagées pour certaines dans des lieux touristiques prestigieux et dans les deux grands parcs des expositions de Villepinte et de la porte de Versailles. Seules trois enceintes sportives, l'Arena porte de la Chapelle, le centre aquatique de Saint-Denis et le mur d'escalade du Bourget, perdureront au-delà de l'été 2024.

En Seine-Saint-Denis, quelques piscines d'entraînement construites spécifiquement s'y ajouteront mais de façon bien insuffisante pour permettre un rattrapage dans ce département qui compte trois fois moins d'équipements sportifs que la moyenne nationale. Conséquence

de ce déficit, moins d'un élève sur deux sait nager à l'entrée en Sixième... Un collectif, le CoPER 93, auquel participe activement le Snep-FSU, milite pour un plan d'investissement public, à la hauteur du budget de 6 milliards consacré aux jeux, incluant également une rénovation énergétique des équipements existants pour permettre ainsi leur fonctionnement au quotidien par les collectivités locales face à la hausse des coûts de l'énergie. Plus largement, la mise à l'écart de la population des décisions d'aménagement ne permet non seulement pas de prendre en compte ses besoins mais peut même dégrader son quotidien.

Ainsi, depuis deux ans, le collectif « des Jardins à défendre » d'Aubervilliers lutte pour préserver des parcelles de jardins ouvriers menacés notamment par la construction d'un solarium à côté d'une piscine d'entraînement, ajouté pour « rentabiliser » l'infrastructure. En effet, nombre de constructions seront gérées ensuite par des entreprises privées par le biais de délégations de service public et soumises donc à des logiques de profit. Ce projet de solarium a finalement été aban-

## 5 000 équipements sportifs de proximité à très bas coût

Le chiffre claque, 5000 équipements sportifs construits sur trois ans pour développer la pratique d'ici à 2024. Mais un autre chiffre l'accompagne, l'enveloppe globale de financement est limitée à 250 millions d'euros. Un gymnase, hors foncier, coûtant au moins deux millions d'euros et une piscine au moins 10 fois plus, ces 5000 équipements sont donc très modestes. Priorité est donnée aux terrains multisports, aux dojos et salles d'arts martiaux, aux terrains de basket 3X3, aux skateparks... Un « ripolnage à bas prix » pour le Snep-FSU qui rappelle qu'en 2009 la Cour des Comptes a fixé à 21 milliards d'euros la somme nécessaire pour réhabiliter le parc d'équipements sportifs et construire de nouvelles infrastructures.

donné suite à un recours victorieux en justice.

Les conséquences de l'implantation de deux nouveaux quartiers d'habitations n'ont pas davantage été débattues avec la population alors que ces chantiers, le village des athlètes à l'Île-Saint-Denis et le « village des médias » à Dugny, vont transformer profondément ces villes. Différents collectifs d'habitants dénoncent cette non consultation. Le Comité de vigilance JO2024 proposait ainsi un aménagement alternatif de l'échangeur du carrefour Pleyel pour réduire la pollution et les nuisances sonores liées au trafic automobile en l'éloignant des habitations. Une proposition restée vaine face à la surdité de décideurs sur plan.

L'optique de sobriété limitant la construction d'infrastructures aurait largement gagné à associer la population aux choix des aménagements et à les amplifier considérablement, non pas pour multiplier des stades inutiles mais bien pour améliorer les équipements publics, sportifs comme de transports, du quotidien. ♦

# Pas de médaille pour le bilan carbone



Tous les JO ont présenté des bilans carbone désastreux, notamment en raison des transports aériens.

**L**es Jeux Olympiques (JO) représentent l'un des événements sportifs les plus importants au monde mais peu de compétitions peuvent se targuer d'avoir pire bilan carbone. Depuis quelques années le Comité international olympique (CIO) a pour objectif d'organiser d'ici 2030 des Jeux au bilan carbone négatif.

Dès sa phase de candidature, la Ville de Paris s'est engagée à organiser en 2024 des Jeux sobres et durables : approvisionnement en électricité renouvelable, très peu de nouvelles constructions mais adaptées aux impacts du changement climatique, sortie du plastique à usage unique... Cependant, les objectifs en matière de protection de l'environnement fixés avant chaque olympiade sont rarement tenus. Ceux de Paris 2024 ne semblent pas faire exception : la « neutralité carbone » a été discrètement abandonnée et pour la « contribution positive pour le climat », le comité d'organisation des Jeux de Paris met désormais en avant l'objectif, plus réaliste, de diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre générées par l'événement, deux fois moins importantes que celles de Londres 2012 et Rio.

Devant la presse, en mai, Georgina Grenon, directrice de l'excellence environnementale, a renvoyé à un bilan final publié après les JO, l'organisation ne communiquant qu'une évaluation approximative

de la répartition des émissions estimées en trois parts égales pour les déplacements, pour les constructions et pour la logistique.

Une empreinte carbone finale incertaine, notamment à cause des transports. Concernant l'engagement « 100 % des sites accessibles en transports en commun », rien n'est moins sûr entre les retards des travaux de nouvelles lignes-clés et le risques de mouvements sociaux liés à un climat social potentiellement tendu. Mais une inconnue persiste quant au mode de transport que choisiront les spectateurs et spectatrices, en particulier étranger·es. Le bilan carbone lié aux déplacements ne sera pas le même si Américain·es ou Chinois·es représentent 1 % ou 5 % des spectateurs et spectatrices.

Toutes ces émissions de gaz à effet de serre générées par l'événement doivent faire l'objet d'une compensation carbone, qui consiste à investir dans des projets écologiques, tels que la reforestation, conçus pour réduire de manière équivalente les émissions de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère. Pour Lindsay Otis Nilles, de Carbon Market Watch, « L'événement lui-même génère des gaz à effet de serre qui sont néfastes pour le climat. Le soutien financier apporté par les organisateurs à des projets extérieurs n'y change rien ». ♦

## Sécurité et respect des droits

Les dispositions sur la sécurité des JOP de 2024 contenues dans la loi du 19 mai 2023 prévoient certaines expérimentations comme celle de la vidéosurveillance traitée par l'intelligence artificielle. Ces « caméras augmentées » seront capables de détecter en temps réel des événements prédéterminés comme des mouvements de foules, un sac abandonné ou des comportements « suspects » dans et près des lieux accueillant des manifestations et dans les transports en commun. Technique de reconnaissance faciale et système d'identification biométrique pourraient être autorisés après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Des parlementaires ont tenté de renforcer les garanties encadrant ces expérimentations : information du public, mesures de contrôle humain, accompagnement et contrôle de la CNIL, association des parlementaires à l'évaluation du dispositif... Les préfets devront aussi immédiatement mettre fin à l'autorisation lorsque les conditions qui ont justifié sa délivrance ne seront plus réunies. Encore faudrait-il les définir.

La loi prévoit aussi d'élargir la procédure d'enquêtes administratives de sécurité aux fan zones ainsi qu'aux athlètes et leurs délégations, médias ou sponsors. Les intrusions dans une enceinte sportive ou terrain de sport, seront plus sévèrement réprimées. Les interdictions judiciaires de stade seront rendues plus systématiques.

Quant au 22 000 agent-e de sécurité estimés nécessaires quotidiennement « tous les scénarios sont sur la table ». Traduction : si la sécurité privée ne peut fournir suffisamment d'effectifs, il pourrait être fait appel à l'armée.

# Pratiques sportives délaissées



En novembre 2020, l'ANSES notait que plus de 2/3 des jeunes âgés de 11 à 17 ans dépassait les deux seuils sanitaires d'inactivité physique et de temps sédentaire, s'exposant à un niveau de risque élevé pour leur santé.

**L**es Jeux Olympiques portent l'ambition du sport envisagé comme facteur d'éducation et/ou d'inclusion.

La promotion officielle de cet événement met d'ailleurs en avant la notion d'« héritage » pour la population. Peut-on dès lors compter sur un effet boule de neige provoqué par les JO ?

En novembre 2020, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) faisait le constat que plus de 2/3 des jeunes âgés de 11 à 17 ans dépassait les deux seuils sanitaires d'inactivité physique et de temps sédentaire, s'exposant à un niveau de risque élevé pour leur santé.

Une autre étude de l'ANSES de 2022 précisait que 95 % de la population française adulte est exposée « à un risque pour sa santé par manque d'activité physique ou un temps trop long passé assis », les femmes étant plus exposées

La baisse de pratique sportive, notamment chez les jeunes, est aujourd'hui, un fait.

Prétendant favoriser l'héritage des Jeux, l'Éducation nationale a mis en place l'activité physique quotidienne (APQ) en primaire et a annoncé deux heures supplémen-

taires de sport en collège. Au-delà de la mise en concurrence des clubs, de l'EPS et du sport scolaire, ces annonces relèvent de la communication ministérielle, le dispositif reposant sur des projets et/ou structures déjà existants (sections sportives scolaires...). Le pass'sport est une aide de 50 euros au financement d'une inscription dans une structure censée attirer les publics éloignés. Or les raisons à l'origine d'une absence de pratique sportive vont au-delà de l'aspect financier et peuvent se trouver dans la nature de l'offre ou son accessibilité. Il serait dès lors pertinent de chercher à connaître les raisons qui ont amené plus de 7 millions de jeunes à pratiquer un sport dans une fédération.

Pour le SNEP-FSU, il est nécessaire de renforcer les horaires obligatoires d'EPS des élèves, de développer l'UNSS, le service public du sport scolaire et universitaire, et de favoriser les pratiques dans l'enseignement supérieur.

Il est nécessaire de prévoir un plan de construction et de rénovation d'équipements sportifs adaptés et éco-responsables sur tout le territoire, de porter le budget du ministère des sports à 1 % du budget de

## Pas de tarif pour les jeunes

Alors que le slogan « *Ouvrons grand les Jeux* » prétendait permettre aux enfants et aux jeunes de participer aux JO, aucun tarif réduit n'a été prévu. Alors que les organisateurs de Paris 2024 et la ministre en charge des Jeux olympiques, affichaient l'ambition d'aller au-delà des médailles, de l'événement pour entraîner la France vers plus de sport, l'absence de tarif jeunes ou enfants ou familles n'encouragera pas leur présence lors des compétitions. Le prix de base d'un billet est à 24 €, pour tout le monde, quel que soit l'âge. L'argument de l'organisation de Paris 2024 était l'attractivité des prix. Évidemment de nombreux jeunes seront devant leur télé. Certain-es de région parisienne seront en tribune au prix fort. Symboliquement, le message d'un héritage des jeux ne passera pas.

l'État. L'État doit assurer non seulement le maintien de l'existant mais aussi le développement du parc national des piscines et des équipements en général. Les pouvoirs publics ont fait le choix de la construction d'une seule piscine olympique alors que son coût aurait pu permettre la construction de dix piscines dans un département où le taux d'élèves nageurs est dramatiquement bas.

Si les jeux amplifieront sans-doute l'intérêt, même à court terme, des jeunes pour les différentes disciplines olympiques, il est essentiel que des engagements soient pris par les pouvoirs publics pour que les pratiques sportives deviennent un droit effectif pour tous et toutes, sans discriminations. Les syndicats de la FSU ont des propositions pour revaloriser les pratiques sportives dans et hors du système scolaire. Elles passent nécessairement par des politiques publiques budgétaires à hauteur des besoins : revalorisation des métiers, formation, créations de postes, arrêt de la mise en concurrence des différentes structures... ♦

# Bonne ou mauvaise affaire ?

**L'organisation de Jeux Olympiques génère des retombées économiques de plus en plus importantes.**

Elle demande des investissements extrêmement lourds dans plusieurs domaines, qu'il s'agisse du bâtiment et des travaux publics, pour la construction ou la rénovation d'équipements sportifs comme les stades ou les piscines, mais aussi les infrastructures de transports internationaux – ainsi un aéroport à Rio en 2016 – ou nationaux – l'élargissement actuel du réseau de lignes de métro ou de trains régionaux à Paris : la ligne 14 du métro sera ainsi prolongée au nord jusqu'à Saint-Denis près du village olympique et au sud jusqu'à l'aéroport d'Orly. Ajoutons à cela les impératifs de sécurité avec la mobilisation de milliers de fonctionnaires de police (45 000 par jour) mais aussi d'agent-es privé-es (entre 20 et 25 000), dans un contexte de crainte vis à vis d'attentats.

Les villes candidates, toujours soutenues par les gouvernements nationaux, espèrent en retour un fort impact en termes d'attractivité pour les investissements étrangers et le tourisme. Londres avait ainsi bénéficié, selon les experts du CDES (Centre de Droit et d'Économie du Sport), d'une nette hausse de fréquentation après les JO de 2012.

Paris, outre la venue de près de 7 millions de personnes pendant les Jeux, avec des journées à plus de 500 000 attendues, escompte renforcer une visibilité mondiale déjà très forte.

Il vaudrait mieux que ces prédictions se réalisent car pour l'heure, la facture s'alourdit de plus en plus. En décembre 2022, le COJO (Comité d'organisation des Jeux Olympiques) a acté une augmentation de 10 % de son budget, qui se montre actuellement 4,4 milliards d'euros, à 95 % d'origine privée. En cause, l'inflation, mais aussi des coûts initialement sous-évalués, en matière de masse salariale et de sécurité notamment.

Le budget des Jeux 2024, initiale-

ment prévu à 6 milliards en 2017, devrait s'élever à 8,8 milliards d'euros.

Il est donc presque impossible de prévoir si l'organisation des JO se révèle ou non une « bonne affaire » économiquement parlant. Un fait cependant : pour les pays organisateurs en effet, le coût des Jeux a toujours dépassé – en moyenne de 180 % – les estimations officielles. Montréal (1976) a terminé de rembourser ses dettes de 942 millions d'euros en 2009. Les JO d'Athènes en 2004 ont débouché sur une augmentation de la dette publique grecque de 2 à 3 %.

En janvier, la Cour des comptes indique qu'une partie des dépenses et du coût pour les finances publiques « *ne sera connue qu'après l'événement* ». ♦

La ligne 14 du métro sera ainsi prolongée au nord jusqu'à Saint-Denis près du village olympique et au sud jusqu'à l'aéroport d'Orly.



# Bilan mitigé pour les précédents JO



Les promesses de rajeunissement de l'Est de Londres en créant 30 à 40 000 nouveaux logements abordables et accessibles n'ont pas été tenues.

Les JO 2012 de Londres ont marqué l'histoire olympique pour trois raisons. Les cérémonies d'ouverture et de clôture ont cassé les codes en jouant sur l'originalité.

Les sites historiques ont été utilisés au maximum. Enfin ils ont contribué à l'installation définitive des jeux paralympiques dans le programme olympique. Des records de ventes et audiences ont été atteints. La progression sportive de la Grande-Bretagne s'est confirmée depuis la tenue des Jeux de Londres, à l'issue desquels ils ont terminé troisième du classement des médailles.

Concernant les retombées économiques le bilan est moins positif. Les promesses de rajeunissement de l'Est de Londres en créant 30 à 40 000 nouveaux logements abordables et accessibles aux professionnels du soin ou de l'éducation n'ont pas été tenues. Au

contraire les prix des loyers ont flambé dans les quartiers proches des sites olympiques. Concernant les infrastructures, elles ont toutes retrouvé une utilisation mais par-

fois au prix de subventions publiques. Les infrastructures construites pour les JO de Rio en 2016 n'ont quant à elles pas été réutilisées. Elles ont été, en majorité, abandonnées. Les stades ont été pillés, les piscines où l'eau croupit sont de fait inutilisées, le parcours de golf construit sur un site naturel a délogé les espèces et n'est pas entretenu.

Alors que la ville de Rio avait promis au CIO d'agir dans le respect de l'environnement et en faveur d'une durabilité des équipements, le bilan écologique des JO de 2016 est catastrophique.

Le constat environnemental chiffré par le CIO est sans appel : 8 millions de mètres cubes d'eau utilisés, 17 000 tonnes de déchets, et 3,6 tonnes de CO<sub>2</sub>... La pollution des baies et lagunes de Rio a atteint des taux records. À Tokyo en 2021 les organisateurs ont voulu afficher une volonté environnementale. Malgré une dérive financière (le stade national a coûté 1,1 milliard), les émissions carbone ont diminué pour la première fois.

Sans spectateurs et spectatrices étranger-es, environ 340 000 tonnes de CO<sub>2</sub> ont été économisées : circuits courts pour l'alimentation des athlètes et des spectateurs, recyclage et récupération des déchets, la flamme olympique alimentée par de l'hydrogène vert. ♦

## Une Charte sociale peu contraignante

Plusieurs organisations syndicales, salariales (CGT, CGT – FO, CFDT, CFE – CGC et CFTC) et patronales (Medef, CGPME) ont sous l'égide de l'OIT (Organisation internationale du travail) ratifié une *Charte sociale des Jeux Olympiques et para olympiques de Paris 2024*.

Ce document a pour objectif « de déterminer et de promouvoir les engagements sociaux visant à laisser un héritage social fort à l'action du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (COJO) dans une démarche de développement humain et durable ». Il aborde de multiples domaines comme l'emploi, la formation, le recrutement des publics les plus en difficulté, les conditions de travail, le développement de l'économie locale, la valorisation de l'expérience professionnelle ou la promotion du sport en entreprise.

Pour Bernard Thibaut, représentant de l'OIT au sein du COJO, « À notre manière nous pourrions ainsi imprimer les JO de Paris comme une référence internationale pour l'organisation d'autres grandes compétitions sportives internationales à l'avenir ».

# Michaël Attali : « JO de Paris : une occasion manquée ? »

Michaël Attali, professeur à l'Université de Rennes 2 et directeur du laboratoire VIPS (Valeurs, Innovations, Politiques, Socialisations & Sports), explique les trois retombées possibles des JO 2024 : l'aménagement réduit à une seule construction d'ampleur, les retombées économiques et les retombées sociales, les plus délaissées.

## Y a-t-il, vu le gigantisme du projet, un possible retour sur investissement ?

Les retombées potentielles d'une édition olympique s'avèrent plurielles. L'aménagement du territoire est souvent considéré comme le plus visible. Il s'agit par exemple des infrastructures de transport construites pour accueillir les sportifs, les spectateurs ou les observateurs ainsi que les équipements dédiés aux épreuves sportives. Dans le cas de Paris 2024, elles apparaissent réduites et si certaines structures seront érigées (la piscine notamment), le défi sera de les rendre accessibles et pérennes, ce que les éditions précédentes des JO n'ont pas forcément réussi. Le coût d'un tel événement est faramineux et bien que des retombées économiques soient souvent mentionnées, elles restent finalement réduites au regard des investissements. Les retombées sociales, en termes d'accès aux pratiques sportives par exemple, constituent un troisième volet, souvent évoqué par les organisateurs par l'intermédiaire de l'héritage. C'est probablement le plus complexe.

## Qu'attendre de cet événement pour la suite ?

On aurait pu attendre justement une réelle stratégie concernant les retombées sociales de ces JO. Aujourd'hui, plusieurs catégories sociales pratiquent peu ou pas de sport, le goût de la pratique est loin d'être partagé. Néanmoins, ces retombées ne s'improvisent pas, elles doivent être anticipées par l'intermédiaire de la mise en place de dispositifs ambitieux pour accueillir, organiser et éduquer. Toutes les études menées depuis plusieurs décennies montrent en effet que les JO ne provoquent pas par exemple un accroissement du nombre de pratiquants sur la durée malgré le récit développé par les organisateurs. Dans le meilleur des cas, il y a une augmentation l'année qui

suit, puis un tassement et dans la foulée un reflux pour retrouver des taux de pratiques identiques à la période d'avant les JO. Or les organisateurs ont préféré labeliser des actions déjà existantes mais sans les penser de manière globale. Il s'agit d'une stratégie de communication pour tenter de montrer qu'on y est attentif mais sans réel recul. Prenons un exemple ; la possibilité pour le grand public de participer au marathon olympique. C'est séduisant, mais les candidats sont tous déjà des coureurs et cette initiative ne permettra pas une augmentation du nombre de pratiquants ! Créer les conditions de l'héritage ne peut se réduire à des actions de communications. Hériter est le corolaire d'une action de longue haleine contradictoire avec le courtermisme des organisateurs d'événements. Alors qu'on aurait pu espérer une volonté forte de faire des JO de Paris 2024, les premiers ayant des effets à long termes, ils apparaissent de plus en plus comme une occasion manquée. Les quinze jours de compétitions seront probablement une réussite, mais que restera-t-il de ces jeux quelques mois plus tard ?

## Pourquoi un seul équipement (la piscine d'Aubervilliers) a-t-il été prévu ?

Il s'agit du seul équipement pérenne mais il a fallu moderniser ceux existants (par exemple le Stade de France), aménager des lieux non prévus pour le déroulement de compétitions sportives qui s'y tiendront (par exemple le Champ de Mars ou le Grand Palais). Cette stratégie se défend, mais elle ne permettra pas une augmentation significative des espaces sportifs de proximité.

## Quelles alternatives envisager pour des JOP durables, populaires et permettant de développer les services publics ?



« Les quinze jours de compétitions seront probablement une réussite, mais que restera-t-il de ces jeux ? »

Pierre de Coubertin défendait le principe d'une unité de lieux. Il faudra d'abord y revenir pour envisager des jeux durables. En 2024, des épreuves se dérouleront à Lille, Châteauroux, Marseille, Bordeaux, Nantes, Lyon, Saint-Etienne, Nice et même à Tahiti. On imagine l'impact carbone des déplacements occasionnés ! Cela renvoie inévitablement à un retour à la raison qui passe par la lutte contre le gigantisme des JO. Cela fait plus de 70 ans que le comité international olympique en parle mais les organisateurs voient toujours plus grand ! La fameuse formule utilisée lors des cérémonies de clôture, « Les plus beaux JO de l'histoire », devrait être remplacée par « des JO enfin à taille humaine ». C'est à un changement de culture que doit se confronter le mouvement sportif. L'éducation devrait être la pierre angulaire des actions menées en s'appuyant sur les compétences de haut niveau des enseignants d'EPS qui ne sont pas en dehors de ce mouvement ! Que penser par ailleurs de l'incapacité de ce mouvement à s'appuyer sur les laboratoires de recherche pour accompagner leurs actions en matière d'héritage. Seule la performance paraît toujours être la seule perspective envisagée. Le COJO préfère ainsi payer des cabinets de conseil que de mobiliser une communauté scientifique universitaire dense et reconnue internationalement pour coconstruire un événement novateur. ♦

Technologie

# Réguler l'intelligence artificielle

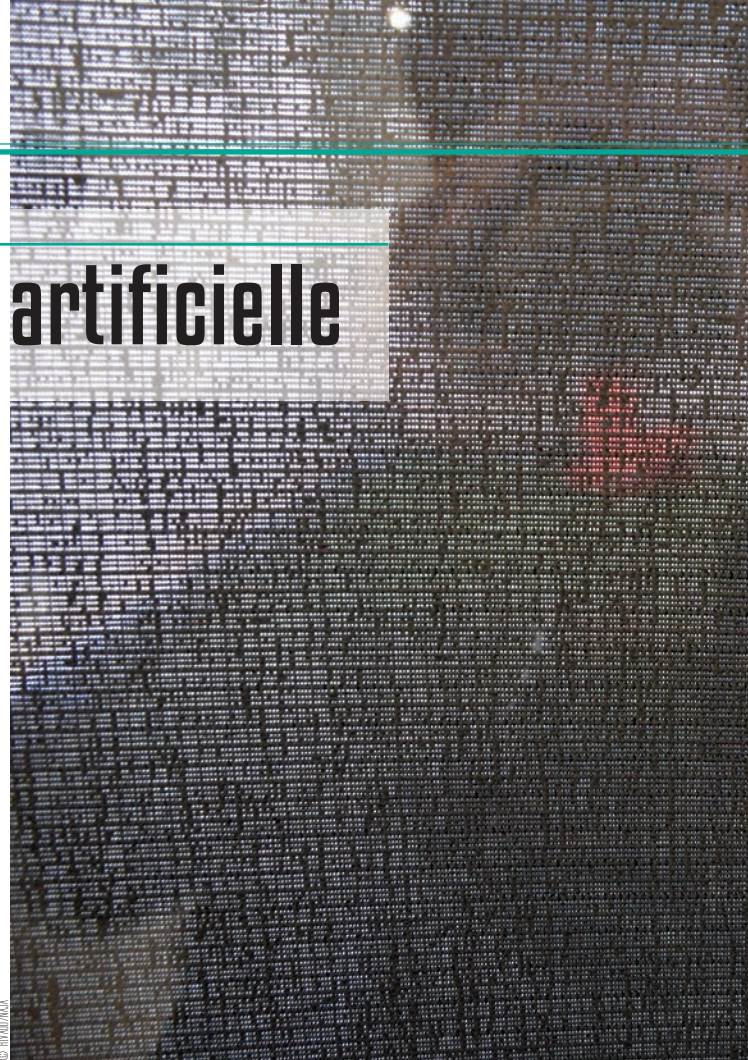
**L'explosion, en termes de développement, de l'intelligence artificielle (IA) inquiète fortement les leaders du secteur qui demandent une pause. Dans le même temps, l'Union européenne (UE) n'a jamais été aussi réactive pour faire voter une réglementation : l'IA est-elle une menace pour nos sociétés futures ?**

Depuis près de 60 ans, l'IA progresse au gré des recherches-développement des ordinateurs et des bigdata – et des financements alloués aux innovations. Des événements très médiatisés comme l'algorithme AlphaGo qui bat le champion du monde chinois du jeu de Go en 2017 ou la voiture autonome plus récemment, démontrent chaque jour ses avancées. Le dernier en date fut le lancement de ChatGPT en novembre dernier. L'IA s'est installée dans de nombreux champs de la société et il serait plus juste de parler d'elle au pluriel : de la détection des fraudes aux méthodes d'embauche efficaces, en passant par la prévision de la maintenance des machines, de la création ar-

tistique à la direction de processus industriels, elle est aujourd'hui devenue à la fois un facteur d'innovation dans le monde du travail et ses applications quotidiennes mais aussi source de fortes préoccupations. Ses applications diverses, balbutiantes ou bien installées dans des secteurs d'activités variés, rendent sa régulation difficile au regard des enjeux industriels et éthiques qui l'accompagnent.

## [R]évolution ou outils du diable...

L'IA, dans son utilisation du quotidien – moteur de recherche, assistant vocal intelligent à reconnaissance vocale, ... – est loin d'être condamnée même si un encadrement législatif et éthique est réclamée. Son rôle d'assistant s'étend dans un certain nombre de professions comme le journalisme, la rédaction web, l'écriture, le marketing, la communication, l'enseignement, métiers liés à des tâches de rédaction d'écrits. Mais cela va plus loin : les productions des IA dites



© PAVLOVA

génératives – capables de créer, à partir d'une simple instruction écrite, du texte, comme ChatGPT, ou des photos ultraréalistes, comme Midjourney – ne cessent de faire polémique et alimentent les inquiétudes en tout genre. En avril dernier, c'est la stupeur à San Deigo (États-Unis), dans le cadre d'un célèbre concours

de photographie, le Sony World Photography Awards, le prix « Création » est remportée par une image créée à l'aide de l'IA Dall-E. L'artiste allemand Boris Eldagsen qui l'a soumise au jury, refuse le prix et lance le débat au sein de sa profession « une œuvre produite par une IA peut-elle être comparée à de véritables photographies ? ». C'est dans ce contexte, que Reporters sans Frontières (RSF), dans son édition 2023 du classement de la liberté de la presse, pointe du doigt une tendance vers la désinformation, un danger pour la liberté de la presse et l'information.

## Avions sans pilotes

Tout comme le monde de la culture, des professions jusqu'à préservées par l'innovation technologique se sentent menacées : les praticien-nes du monde médical, pensant avoir terminé avec leurs longues années d'études, se voient

## Régulation européenne



© PAVLOVA

Au mois de juin, l'Union européenne (UE) prévoit de faire voter un texte, intitulé *Artificial Intelligence Act*, qui a pour but d'encadrer l'usage et la commercialisation des IA, afin d'aider à l'innovation tout en garantissant la sécurité et les droits des utilisateurs. Cela permettra de classer les systèmes d'IA selon quatre niveaux de protection : autorisé, moyen risque, haut risque et, parce que contraire aux droits fondamentaux de l'Union européenne, interdit. Tout ce qui sera généré par l'IA sera signalé par un code couleur ou un symbole pour avertir les utilisateurs qu'il s'agit d'une IA. En cas de non-respect des règles, la personne encourt une amende de 30 millions d'euros ou pouvant aller jusqu'à 6 % du chiffre d'affaires pour une entreprise. Le secteur des IA évoluant très rapidement, la Commission se fixe l'objectif tous les six mois de revoir le règlement pour qu'il ne soit pas obsolète.



L'Intelligence artificielle est vécue à la fois comme une immense avancée technologique et comme une menace.

obligés de poursuivre dans l'ingénierie médicale gérée par l'IA. Les pilotes d'avion se sentent réellement menacés. Début 2020, Airbus termine son projet Autonomous Taxi, Take-Off, and Landing (AT-TOL) qui voit un A350 effectuer des manœuvres en parfaite autonomie. Un mois plus tard, le constructeur aéronautique européen publie sa feuille de route sur l'IA, proposant un calendrier très ambitieux : approbation des opérations de vol de croisière monopilote d'ici 2025, visant la certification du transport aérien commercial sans pilote dès 2030 !

La vitesse du développement de l'IA affole, même ceux et celles qui en sont à l'origine. Dans une lettre publiée le 28 mars 2023 dans *Future of Life Institute*, 2 500 personnalités et experts dont Elon Musk

et Steve Wozniak, cofondateur d'Apple lançaient un appel pour une pause de six mois afin de réfléchir aux conséquences réelles du déploiement de l'IA. Quelques semaines plus tard, le chercheur britannique Geoffrey Hinton, pionnier dans l'IA depuis 1972, annonçait son départ de Google pour pouvoir s'exprimer librement. Il s'inquiétait qu'Internet soit inondé de fausses photos, de fausses vidéos, de faux textes et que personne ne puisse identifier le vrai du faux. Le 30 mai, c'est une pétition lancée par 350 personnalités du secteur qui est publiée (voir article ci-contre).

#### Quatrième régulation décidée par l'Europe

Si l'ensemble de ces inquiétudes sont justifiées il ne faut pas oublier qu'un algorithme est avant tout écrit par des humains et l'éthique qu'il aura, est à l'image des obligations morales que se sont imposées

## « Un risque de grande ampleur comme les pandémies ou la guerre nucléaire. »

Mardi 30 mai, l'organisation non gouvernementale (ONG) Center for AI Safety (Centre pour la sécurité de l'intelligence artificielle) a initié une pétition signée par 350 leaders du secteur de l'IA dont les principaux PDG et responsables des entreprises de la filière\*, le texte se limite à une phrase « *Limiter les risques d'extinction [de l'humanité] posés par l'intelligence artificielle [IA] devrait être une priorité mondiale, aux côtés d'autres risques de grande ampleur comme les pandémies ou la guerre nucléaire* ». Le ton est donné.

C'est en 2015, qu'Elon Musk lançait déjà ses premières alertes dans les médias sur les risques de l'IA, justement jugée « *potentiellement plus dangereuse que les bombes nucléaires* ». Une « *intelligence artificielle générale* », supérieure à celle des humains, pourrait, à dessein ou par erreur, leur devenir hostile, argumentaient certains.

Le Dr Geoffrey Hinton, passant de pionnier de l'intelligence artificielle chez Google à annonceur de l'Apocalypse, se confiait en ces termes au *New York Times* « *Le problème, c'est que cela fonctionne tellement mieux que ce qu'on imaginait. Alors que faire pour réduire le risque qu'à long terme, des choses plus intelligentes que nous prennent le contrôle ?* ». « *Avant, je pensais qu'on en arriverait là dans 30 ou 50 ans, mais je ne crois plus ça du tout* ». Tout en regrettant ce qui fut le travail de sa vie, il conclut « *Je me console en me disant que si je ne l'avais pas fait, quelqu'un d'autres l'aurait fait* ».

Dans le même temps, la dirigeante de l'ONG AI Now Institute, Sarah Myers West déclarait à NBC News « *En se concentrant sur des risques hypothétiques et à long terme, on éloigne la conversation du débat sur la régulation nécessaire contre les risques que nous voyons aujourd'hui et maintenant* ». M. Sam Altman, PDG d'OpenAI, le créateur de ChatGPT, a évoqué l'idée de faire vérifier les autorisations des grands logiciels d'IA par une structure « *Inspirée de l'Agence internationale de l'énergie atomique* », chargée d'inspecter les sites nucléaires. Google, par la voix de son responsable des affaires publiques, Kent Walker, a estimé que réguler l'IA pourrait nécessiter « *de nouvelles organisations et institutions* » : « *Les entreprises leaders pourraient se rassembler dans un Forum mondial sur l'IA, en s'inspirant d'exemples comme le Forum mondial de l'Internet pour la lutte contre le terrorisme* ».

\* : Sam Altman (OpenAI), Demis Hassabis (Google-DeepMind), Elon Musk (Tesla), James Manyika (Google), Eric Horvitz (Microsoft), Dario Amodei (Anthropic), Max Tegmark (ONG Future of Life Institute), Stuart Russell (Center for Human-Compatible AI), Geoffrey Hinton (ex-Google), Yoshua Bengio (Université de Montréal)

celles et ceux qui l'ont programmé. Pour mettre des garde-fous à d'éventuelles dérives en tout genre, l'Union européenne a mis en place en 2018, le règlement général sur la protection des données (RGPD) et a instauré en 2022 le Digital Markets Act (DMA) et le Digital Service Act (DSA) (voir POUR n° 240). Depuis 2021, elle a en projet une loi européenne sur l'intelligence

artificielle qui pourrait devenir la première norme internationale sur le sujet (voir encadré). Lors du conseil du commerce et de la technologie UE-USA du 31 mai, l'Union européenne et les États-Unis ont annoncé un projet de « code de conduite » commun sur l'IA ouvert aux pays démocratiques, qui s'appliquerait de façon volontaire au secteur. ♦

Alain Sénéé

## Sobriété française à la Quadriennale de Prague

Ils sont 7. Élèves de 7 établissements nationaux d'enseignement supérieur formant à la scénographie, ils ont mené en parallèle de leur année d'étude la conception et la réalisation du « Pavillon des écoles » France de la Quadriennale de Prague, un événement international qui met en jeu les pays et les écoles pour faire jaillir ce qu'inspire l'architecture théâtrale, la scénographie. Le metteur en scène Cyril Teste et la designer Nina Chalot les ont accompagnés dans l'élaboration de leur projet, conditionné par l'idée de la « rareté », thématique l'édition 2023. Le duo d'artistes les a emmenés en résidence dans la maison et le jardin Jacques Carpeau. Dans ce site de Bourgogne environné de vignes, ils ont fait maintes rencontres, jardinier, sourcier, compagnon tailleur de pierre, designer culinaire, et ont été confrontés aux effets de la sécheresse d'un ruisseau comme à la beauté du paysage.

Autant d'expériences qui ont convaincu ces étudiants de répondre à la thématique Rareté par l'unique et la frugalité. Leur pavillon est peu spectaculaire, à l'inverse de ce que l'on attend d'une performance scénographique. C'est plutôt le processus qui les a conduits à un geste sobre, composé de pierres calcaires façonnées avec l'aide du maître tailleur, évidées, suspendues par des cordages accrochés au cadre acier entourant le pavillon français sur le site d'un ancien abattoir transformé en lieu culturel alternatif. Depuis le 8 juin qu'a ouvert la Quadriennale, les élèves alimentent chaque jour les pierres avec l'eau de la Vltava, toute proche. L'idée de sobriété et de recyclage domine le projet de la France, qui espère être lauréat de ce festival exceptionnel créé par le ministère de la culture tchèque pour bouleverser la représentation théâtrale.



## Le piano, c'est La Roque !

Du 20 juillet au 20 août, le festival de piano de La-Roque-d'Anthéron, au nord d'Aix-en-Provence, affiche une programmation de haute teneur. L'intégrale des concertos pour piano de Beethoven sera interprétée par Bertrand Chamayou, Anne Queffélec et David Kadouch. Celle de Rachmaninov par Anna Geniushene et Nikolai Lugansky.



Regards de femmes réunira les grandes solistes Célia Oneto Bensaid et Marie-Catherine Girod. La Soirée des grands maîtres fera honneur à Hortense Cartier-Bresson. Alexandre Kantorow aura Carte blanche et Les Nouvelles Générations seront présentes avec Arielle Beck, Eva Gevorgyan, et Alexandra Dovgan. De nombreux autres pianistes sont programmés, dont Abdel Rahman El Bacha qui clôturera cette 43<sup>e</sup> édition.

## Constellations et Hop Hop Hop à Metz

Consacré aux arts numériques, le festival Constellations de Metz s'étend du 22 juin au 2 septembre. Un parcours à travers la ville, de la porte des Allemands à la place de la Comédie, permet de découvrir les œuvres de jour, avec un éclairage la nuit avec Pierres numériques. Les rues de Metz sont également investies par 140 artistes, du 7 au 16 juillet, pour le festival Hop Hop Hop des arts de la rue.



## Lorient fête sa maritimité

Larguez les amarres, levez les voiles. Du 29 au 2 juillet, la ville de Lorient où s'installa la Compagnie des Indes au XVII<sup>e</sup> siècle, fait son Festival maritime Lorient Océans, dont la première édition, l'an dernier, avait séduit un grand public. Visites de voiliers, régates, villages thématiques, sorties en mer et bien sûr Fest-noz sont au programme.

## Photographies à Arles

Depuis 54 ans, les Rencontres d'Arles donnent rendez-vous au grand public,

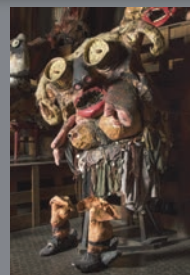


amateur comme professionnel. Du 3 juillet au 24 septembre, le festival convoque des images historiques et défriche des projets d'autrices et d'auteurs contemporains exposés dans les sites patrimoniaux emblématiques de la ville, dans les galeries, permanentes ou éphémères, dans l'École nationale de la

Photographie, à la fondation Luma. L'édition 2023 s'organise autour de trente expositions auxquelles s'en ajoutent quinze, proposées dans le cadre d'Arles Associé, et onze pour le Grand Arles Express. Au programme, Diane Arbus, Saul Leiter, Gregory Crewdson, Vivian Maier, Hannah Darabi, Wim Wenders, Yohanne Lamoulère et bien d'autres.

## Fabuloserie à la Halle Saint-Pierre

Au pied de la Butte Montmartre, un pavillon Baltard accueillait jadis un marché. Il abrite aujourd'hui un espace culturel unique en France. La Halle Saint-Pierre, qui fête ses quarante ans consacre ses salles d'exposition, sa librairie et les murs de son café-restaurant à l'art brut et aux cultures underground. Sa directrice, Martine Lusardy, a une haute idée de ce que représentent ces créations d'autodidactes, mis à la marge de l'histoire de l'art. Et elle a su construire un réseau national et international de celles et ceux qui les collectionnent pour les défendre. Parmi eux Alain et Caroline Bourbonnais, dont la collection cinquantenaire a bifurqué de l'art brut aux curiosités de l'art naïf et autre art populaire. Elle occupe La Fabuloserie, un domaine de Bourgogne aménagé en une maison-musée conservant la magie du cabinet de curiosités et un jardin habité. Ses œuvres singulières, hors normes, ont suscité l'intérêt des Bourbonnais bien avant que l'art brut ne soit institutionnalisé. C'est avec La Fabuloserie, représentative de l'esprit du lieu, que sera célébré cet anniversaire. Jusqu'au 25 août 2023.



## Le nouveau musée de l'immigration

Quinze ans après la rénovation du Palais de la Porte dorée, les salles d'expositions font peau neuve. « *Le choix qui a été fait* » explique Constance Rivière, directrice générale, a pour origine « *un travail scientifique long et exigeant, pour raconter l'histoire des migrations à travers les grandes dates de l'Histoire de France* ». Sur les 2 000 m<sup>2</sup>, moins de 10 % du fonds du musée est exposé. Soit 600 objets, documents et œuvres. L'ouverture au public est prévue le 17 juin.



# Médecine asiatique au musée Guimet

Les collections d'art asiatique du musée Guimet attirent les amateurs d'art, mais avec l'exposition *Médecines d'Asie, l'art de l'équilibre*, l'institution expérimente une approche sensible en venant confondre les œuvres avec des pratiques médicales qui sont entrées dans notre vie.

Les errements et les angoisses liés au récent Covid influencent la réception d'une telle exposition. Si des regards accusateurs se sont posés et se posent encore vers l'Asie, la Chine en particulier, les médecines alternatives continuent leur chemin. Au musée Guimet, le croisement de soin et de sacré, de physique et de mental, d'art et de connaissance, d'histoire et de mythe, forme un parcours original. Dès l'entrée, le sol vibre de lignes mouvantes, rendant perceptible le flux d'énergie naturelle qui, depuis des millénaires, a guidé l'approche des médecines chinoise et japonaise. En témoigne un grand dessin du corps humain traversé par les méridiens. Un autre dessin représente un « paysage intérieur », vision idéale d'un corps et d'un esprit en bonne santé, révélant une disposition intérieure en se référant à la nature. L'une des méthodes de diagnostic est la prise de pouls, comme l'illustrent plusieurs œuvres du XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'observation, l'interrogatoire, l'écoute. Plusieurs mannequins d'acupuncture chinois sont présentés, ils étaient utilisés pour l'enseignement de la pratique. Une pratique aujourd'hui enseignée en France.

Les œuvres qui ont illustré les trois médecines, indienne, tibétaine, extrême-orientale, témoignent de la relation entre soin et sacré, et de l'importance de la prévention. « Alors que la médecine occidentale est avant tout une médecine de la maladie, les médecines asiatiques apparaissent comme des médecines de la bonne santé, qu'il est souhaitable d'entretenir » explique la conservatrice Aurélie Samuel, conceptrice de l'exposition.

D'une œuvre à une autre, l'histoire de ces médecines nous est contée. Rien de rébarbatif, juste la splendeur de dessins, de peintures, d'objets, qui n'ont souvent jamais été montrés. Les divinités de la médecine, sculptées, peintes, dessinées, ont des fonctions très établies. Objets de



Dès l'entrée, le sol vibre de lignes mouvantes, rendant perceptible le flux d'énergie naturelle.

vénération, ils sont susceptibles d'épargner la souffrance voire de guérir. Ils peuvent incarner le ou les esprits malfaisants à l'origine de la maladie.

« L'intérêt d'une telle exposition est qu'elle permet de montrer des œuvres qu'on ne montre pas habituellement, ou de les lire différemment », souligne Aurélie Samuel. La conservatrice du patrimoine, qui a travaillé plusieurs années au musée Guimet, a associé Alban François, spécialiste de l'Asie du Sud et du monde indianisé, et Thierry Zéphir, en charge des collections Népal Tibet du musée. Ce dernier s'est attaché à la médecine tibétaine et a consti-

tué un panthéon indou, où le bouddhique est le plus représenté, au côté de l'imagerie taoïste. « Toutes ces divinités, par leurs fonctions, peuvent guérir de maladies de peau, digestives, garantir la survie et le bon développement des enfants en bas âge » explique le chercheur. Le parcours s'achève par un espace où, guidé par la voix de Mathieu Ricard, le visiteur est invité à prendre le temps de la méditation. Et, pour compléter le propos, le médecin psychiatre Christophe André, spécialiste de l'usage de la méditation dans le domaine de la santé, propose quatre vidéos où il traite de la méditation en s'appuyant sur quatre chefs d'œuvre des collections du musée. ♦ **Véronique Giraud**

## Objets de médecine ou de culte

Dans la sphère culturelle du Tibet, rester en bonne santé ou guérir relevait autant de la religion que de la science médicale. La médecine a toujours coexisté avec d'autres pratiques thérapeutiques, empiriques ou magico-religieuses, susceptibles d'offrir un recours contre la maladie. Rappelant que Bhaishajyaguru, le Bouddha historique, est le médecin des âmes, le chercheur Thierry Zéphir explique que « c'est un monde de spiritualité, le bouddhisme tantrique est célèbre pour ses pratiques permettant d'accéder au salut, à l'éveil. Nous avons voulu aussi inscrire le Tibet car la tradition de la médecine tibétaine se fonde sur des écrits compilés dès le XII<sup>e</sup> siècle, puis revivifiés de commentaires au XVII<sup>e</sup> sous le règne du Ve Dalaï Lama, et développés en créant notamment des établissements d'enseignement de la médecine à Lassa et en faisant produire des peintures illustrant tous les aspects des quatre tantras qui fondent cette médecine ».

# Tiago Rodrigues signe Avignon 2023

C'est la première édition du festival d'Avignon sous la direction de Tiago Rodrigues. Du 5 au 25 juillet, et jusqu'au 29 juillet pour le festival Off, une fête citoyenne et artistique avec la réouverture de la Carrière Boulbon.

Le 76<sup>e</sup> Festival d'Avignon s'était terminé sur des larmes. Celles d'Olivier Py passant le relai à Tiago Rodrigues lors d'une émouvante manifestation où le dramaturge français, qui dirigea pendant neuf ans le festival avec brio, lut une lettre écrite à son successeur. Il s'agissait moins de donner des conseils à l'ancien directeur du théâtre national Dona Maria II de Lisbonne que de rappeler la difficulté de ce poste que tant de grands artistes, comme Bérard ou Ariane Mnouchkine, ont préféré refuser. Olivier Py a révélé les problèmes et injustices qui accompagnent une telle responsabilité : « *Quand tu seras humilié par les marquis, il y aura toujours une femme de ménage pour te dire qu'il faut te reposer et prendre soin de toi. Une femme de ménage, ou un détenu, ou un adolescent, ou une spectatrice pressée.* » Et

de dire la nécessité de reprendre alors le travail pour désarmer « *les malveillances* » et inventer « *l'impossible* ».

Pour Olivier Py, « *le Festival n'était pas un moment de ma vie, c'était ma vie.* »

C'est désormais celle de l'auteur, metteur en scène et comédien portugais qui avait déjà eu le privilège d'ouvrir l'édition 2021 du festival dans la Cour d'honneur avec *La Cerisaie* d'Anton Tchekhov jouée par Isabelle Huppert.

## « Avignon réunira »

Cette année, c'est Julie Deliquet qui lancera la 77<sup>e</sup> édition. La metteuse en scène française a choisi d'adapter pour la Cour d'honneur Welfare, un documentaire du cinéaste américain Frederick Wiseman sur une journée dans la vie des sans-abri, des apatrides, des mères célibataires et de tous les démunis qui se succèdent au guichet d'un centre d'aide social (voir l'entretien page 30). L'argument donne déjà une idée de la programmation concoctée par Tiago Rodrigues, qui place le festival sous cette affirmation



© DÉPESCHES

de son créateur Jean Vilar, lorsque, confronté aux difficultés de lancer un tel événement, il s'exclama : « *Avignon réunira et Avignon donc existera.* » Réunir : l'ambition du fondateur est revendiquée par Tiago Rodrigues. Réunir les différents publics, les différentes cultures et les différences en un même lieu, pendant vingt jours.

## De Keersmaecker, Gosselin, Monnier

Toute de découvertes, cette édition fera également place aux

grands noms de la création. Très attendu, la pièce que Krystian Lupa devait présenter d'après le roman de l'écrivain allemand W. G. Sebald, *Les Émigrants* (1999), ne le sera pas en raison d'une mésentente entre le metteur en scène polonais et l'équipe de la Comédie de Genève où le spectacle devait être créé. C'est le premier coup dur pour Tiago Rodrigues qui disait, le 7 juin dernier, « *étudier les possibilités de remplacement* ».

## De la danse



© BRYAN DE LAE

Outre le spectacle de Trajal Harrell dans la Cour d'honneur et ceux d'Anna Teresa De Keersmaecker et de Mathilde Monnier (voir ci-dessus), la danse sera bien présente et ce dès l'ouverture du festival qui se fera le 5 juillet à 17 heures, avant que ne s'ouvrent à 21h30 les portes de la Cour d'honneur, par une déambulation-performance G.R.O.O.V.E. de Bintou Dembelé (notre photo), le chorégraphe merveilleusement inventif des Indes Galantes données en 2019 à l'Opéra de Paris.

Le performeur Michikazu Matsune et la chorégraphe Martine Pisani s'interrogeront ensemble sur ce que devient la danse une fois le rideau tombé dans Kono atari no dokoka. Maud Blandel, présentera sa chorégraphie L'œil nu à la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon qui fête ses 50 ans. Le collectif espagnol Mal Pelo fera ses Inventiones autour des musiques de Bach dans la Cour du Lycée Saint-Joseph.



Tiago Rodrigues signe sa première édition en tant que directeur du festival d'Avignon devant l'affiche de la 77<sup>e</sup> édition.

D'autres habituées d'Avignon seront bien présentes. Anna Teresa De Keersmaeker présentera à la Fabrika sa dernière création tournée vers l'expression chantée et les *walking songs* et intitulée simplement *Création 2023*. La chorégraphe belge reprendra également sa pièce *En attendant*, inspirée des polyphonies apparues lors de la peste noire du XIV<sup>e</sup> siècle. Et Mathilde Monnier revient à Avignon avec *Black Lights* qui sera créé en juin à Montpellier Danse (voir ci-contre). Après son adaptation des romans de Michel Houellebecq (2013), Roberto Bolano (2016), puis son spectacle fleuve inspiré de Don DeLillo au festival 2018, Julien Gosselin s'attaque aux romanciers autrichiens Arthur Schnitzler et Thomas Bernhard, témoins des guerres

mondiales. Plus courte que les deux précédentes, *Extinction* dure cependant cinq heures, mais le travail de Gosselin est si remarquable que peu de spectateurs quittent la salle aux entractes. Cette pièce aura été créée quelques semaines avant au Printemps des Comédiens de Montpellier.

### Roméo et Antigone

Le chorégraphe américain Trajal Harrell, directeur de la Schauspielhaus de Zürich, a choisi *The Romeo* pour monter sur les tréteaux de la Cour d'honneur dont le deuxième spectacle est toujours consacré à la danse. C'est d'ailleurs celle-ci qui sera interrogée à travers l'archétype de l'amoureux. Gwenaël Morin, dans *Le Songe*, mêlera le vers shakespearien à l'aveuglement amoureux de quatre personnages de l'Athènes antique, presque tous les soirs du festival à la Maison Jean Vilar. Mythe antique encore, mais

## L'histoire de la danse revisitée à Montpellier

La 43<sup>e</sup> édition du festival Montpellier Danse porte en elle toute une histoire de la danse, avec des créations de pièces, de Dominique Bagouet, Jean-Claude Gallotta, Pina Bausch ou Angelin Preljocaj, et plusieurs tables rondes. Sarah Matry-Guerre, qui vit au Mexique après avoir été formée à Montpellier, revisite *Déserts d'amour* de Dominique Bagouet, avec le concours de Jean-Pierre Alvarez, qui fut danseur de la compagnie et interpréta la pièce à sa création en 1984. Angelin Preljocaj, lui aussi ancien de la compagnie, reprendra à l'opéra Berlioz deux de ses pièces, désormais au répertoire de nombreuses compagnies internationales, *Annonciation* et *Noces*, et complètera sa venue par une création.

La mémoire de Pina Bausch planera également sur cette édition. D'abord avec les créations de deux danseuses de la compagnie qui porte son nom : un solo d'Anne Martin, un duo bavard que l'Espagnole Nazareth Panadero produira avec Michael Strecker. Boris Charmatz, actuel directeur de la Tanztheater Wuppertal Pina Bausch, complètera la référence en reprenant *Palermo Palermo*, pièce créée lors d'une résidence de Pina Bausch à Palermo à l'invitation de Leoluca Orlando, alors maire anti-mafia de la ville jumelée à Montpellier. Charmatz reprendra aussi une de ses créations, *10 000 gestes*, un spectacle interprété par plus de vingt danseurs sur le Requiem de Mozart.

Jean-Claude Gallotta présentera une nouvelle version de son *Ulysse*, créé en 1981 en hommage à Merce Cunningham et aux chorégraphes post-modernes américains de sa lignée. Mathilde Monnier, indissociable de Montpellier où elle a dirigé le Centre Chorégraphique pendant dix ans présente *Black Lights*, une pièce que lui a inspirée la série *H24*, diffusée sur ARTE, fruit d'une commande à 24 autrices internationales au sujet des violences faites aux femmes.

C'est à Kader Attou qu'est confiée la page hip hop de l'édition. Il reprend *Symfonia Plesna Zalosnych*, une pièce que la musique de Gorecki lui a inspirée et qu'il avait créée au festival en 2010 au milieu des ruines d'un lycée professionnel.

Nadia Beugré, Sharon Ayal, Dalila Belaza, David Wampach, I-Fang Lin, Pierre Pontvianne et la Canadienne Dana Michel sont encore au programme. Mickaël Phélippeau fera lui une première apparition au festival avec les *Major's Girls* de Montpellier, des majorettes dont la moyenne d'âge est de 60 ans.

mêlé aux peuples indigènes pour *Antigone in the Amazon* de Milo Rau. Le futur directeur du NTGent invoque la mythique Thèbes au cœur des problématiques de la forêt amazonienne.

### Une fête citoyenne et polyglotte

Le traditionnel spectacle itinérant, *L'addition*, a été confié au Britannique Tim Etchells, la Canadienne Émilie Monnet s'intéressera à Marguerite Duplessis. Parmi les auteurs et auteures de langue anglaise, citons encore Alexander Zeldin, Tim Crouch, Alistair McDowall ou le groupe Ele-

vator Repair Service. Côté français, Pauline Bayle, avec *Ecrire sa vie* d'après Virginia Woolf, et Rébecca Chaillon, qui reprend *Carte noire nommée désir*. Philippe Quesne, avec *Le Jardin des délices* inspiré de Jérôme Bosch, investira la Carrière de Boulbon après sa restauration.

Enfin, Tiago Rodrigues clôturera le festival dans la Cour d'honneur en reprenant pour une seule représentation sa pièce *By Heart*, jouée par dix spectateurs choisis au hasard qui apprendront par cœur un texte en mémoire de sa grand-mère. 💧

Élisabeth Pan

# Julie Deliquet : « Le travail est avant tout collectif »

La metteuse en scène est, depuis 2020, directrice du théâtre Gérard Philipe de Saint-Denis, Centre dramatique national. Tiago Rodrigues lui a confié l'ouverture de la 77<sup>e</sup> édition du Festival d'Avignon. Retour sur son parcours et sa vision du théâtre.

## Quel est votre parcours.

J'ai beaucoup aimé l'école. J'y ai très tôt pratiqué le théâtre et les arts plastiques. Le théâtre alors était un art individuel puis, dans les années 2007, 2008, des collectifs ont émergé. Ils ont coexisté, sans être jamais en compétition. Faire ensemble du théâtre n'était plus considérée comme l'élite qui serait le glorieux vainqueur de cette histoire-là, mais plutôt de coexistences, d'esthétiques très différentes, et aussi d'un manifeste qui était de faire groupe, communauté, démocratie. Dix ans auparavant, les gens des scènes nationales, étaient des hommes puissants, avec de l'argent et de grandes scénographies. Ce n'était pas des bandes de copains de trente ans faisant un théâtre avec pas grand-chose au plateau parce que l'argent allait dans les salaires et qu'on était nombreux. Cela a été une source de joie, de passion, d'interrogations politiques et sociales permanentes, qui a construit l'artiste que je suis aujourd'hui.

## Qu'a changé votre prise de fonction au théâtre Gérard Philipe ?

Cela a tout changé, ça a remis un sens fou, j'en prends conscience aujourd'hui. S'inscrire sur un territoire, incarner vraiment l'idée du lieu. Avant on ne faisait qu'être nomade. J'avais le sentiment que tout ce qu'on menait en termes d'action culturelle, de pensée collective, de recherche théâtrale, de transmission, était très éphémère. Être sur un territoire, il fallait que j'apprenne. Le lien au réel, aux autres lieux, l'école, l'hôpital, les associations, les maisons de quartier, les centres culturels qui nous ont aussi exprimé notre valeur, le besoin qu'ils avaient qu'on travaille

auprès d'eux. C'est par eux que j'ai retrouvé ma place d'artiste. Ce premier pas de directrice via le social m'a fait bouger en tant que femme et citoyenne. J'étais tellement admirative, sur un territoire qui avait énormément souffert de la pandémie, de voir à quel point les hommes et les femmes étaient au travail. Avec les équipes du théâtre on a travaillé auprès d'eux. Je ne fais pas un théâtre documentaire, mais ça m'a éveillée.

## Pourquoi avoir choisi pour Avignon d'adapter Welfare ?

Frederick Wiseman partage sa vie entre Boston dont il est originaire, New-York où il travaille et la France. Il va beaucoup au théâtre et a vu pas mal de mes pièces. Un jour il m'a appelée et nous nous sommes rencontrés. Aucun de mes films n'ont été adaptés au théâtre, mais je pense que c'est vous, me dit-il. Il pense plus particulièrement à un film qui se passe dans un centre social à New-York dans les années 70. Après avoir visionné *Welfare*, je sors complètement sonnée de ce que je viens de voir : des gens raconter, faire du théâtre pour sauver leur vie. Je suis sidérée par la radicalité de la mise en scène qui laisse place au dialogue. Je suis aussi frappée par les personnages hors norme. Marginaux d'une société, ils ont une audace, une fantaisie, une violence, un humour sidérants. Pendant le confinement, nous restons en lien avec Frederick. Avec ce que je vis à ce moment-là dans mes liens avec le territoire, cette question sociale, celle des centres sociaux, de la place du théâtre, de la place de la parole, des langues, ce film que j'avais vu comme une œuvre de New-York, des années 70, d'un homme à l'époque où je n'étais même pas née,



© Pascal Nouri

a commencé à grandir en moi. Wiseman a eu l'élégance de me laisser beaucoup de temps. Un an et demi après, *Welfare* s'est posé en moi comme une évidence.

## La Cour d'honneur, ce n'est pas n'importe quelle salle...

On n'entend le collectif de *Welfare* qu'à l'oreille. Il est invisible, et cet invisible a donné corps à ma création. Il fallait que je dézoom, que j'agrandisse, que ce soit en plein air. Quand Tiago m'a proposé la Cour d'honneur j'ai trouvé que c'était normal pour ces gens-là. J'ai constitué un collectif d'acteurs et d'actrices capables, de façon intime ou de façon professionnelle, de porter leurs visages et leurs voix. La question de porter cette parole est celle qui allait nous unir. C'est difficile ce qu'on a à jouer, mais c'est tellement difficile ce qui arrive à ces gens que cette difficulté est pour moi un moteur. Le monde est trop grand pour eux quand on est au bord d'un pays, ou d'un État. Je sais que l'humain va paraître petit. En revanche ce qu'ils disent est à hauteur d'hommes et de femmes. Ils questionnent nos démocraties, notre ère néolibérale, je n'allais pas les mettre dans la dimension naturaliste d'un centre social. Mon regard n'est pas le même que celui de Frederick Wiseman, je suis une femme, je vis en 2023, très loin de New-York. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud

**La FSU  
est à**

**La Fête de  
l'Humanité**

La Base 217 (91) Le Plessis-Pâté / Brétigny-sur-Orge



**F.S.U.**

**Vendredi 15 septembre**

↳ 18h30

Inauguration du stand  
Apéro concert

**Dimanche 17 septembre**

↳ 11 heures

Pot des SN de la FSU

**Samedi 16 septembre**

↳ 11 heures

**Débat** La mixité sociale pour lutter contre les inégalités territoriales et scolaires : utopie ou réalité ?

↳ 15 heures

**Débat** Syndicalisme et écologie : comment concilier justice sociale et urgence environnementale ?

↳ 18h30 Concert

# On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

## MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien.

Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner.

C'est pourquoi la majorité\* des enseignants est assurée MAIF.

**Alors pourquoi pas vous ?**



assureur militant